

Conseil communal de la Ville de Pully

## Commission de gestion

### Rapport sur l'exercice 2025

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément aux articles 110 et suivants du Règlement du Conseil communal, la Commission de gestion vous présente son rapport relatif à l'exercice 2025.

La Commission remercie M. le Syndic, Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers municipaux, M. le Secrétaire municipal, Madame la cheffe et Messieurs les chefs de service, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de l'administration pour leur disponibilité et la qualité des explications et renseignements fournis. Elle remercie aussi la Municipalité d'avoir mis à sa disposition, en février 2026 déjà, une version provisoire de son rapport de gestion.

A l'issue de ses investigations, la Commission relève la qualité du travail effectué par les autorités et le personnel communal et constate avec satisfaction que dans l'ensemble les décisions du Conseil communal ont été respectées. La Commission est reconnaissante à ses interlocutrices et interlocuteurs d'avoir répondu dans un esprit positif aux questions soulevées.

#### Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion estime que les affaires communales sont bien gérées. Par conséquent, elle vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à :

- Approuver la gestion de l'exercice 2025 ;
- Donner décharge aux organes responsables.

Pully, le 10 mai 2026

Pour la Commission de gestion, la présidente Anne Viredaz Ferrari

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1 RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION.....</b>	<b>5</b>
1.1 COMPOSITION DE LA COMMISSION ET SÉANCES PLÉNIÈRES.....	5
1.2 SUIVI DU VŒU ET DES OBSERVATIONS 2024.....	6
VOEU 1 - ABSENCE D'APPARTEMENTS PROTÉGÉS À PULLY (DJAS).....	6
OBSERVATION 1 - FRESQUE ROMAINE ET ARCHÉOLAB (DAGFAC-DUE).....	6
OBSERVATION 2 - PATAUGEOIRE DU PARC GUILLEMIN (DUE).....	6
OBSERVATION 3 - RÉVISION RÉGULIÈRE DES TARIFS D'ACCUEIL DE JOUR (DJAS).....	7
1.3 VŒUX ET OBSERVATIONS 2025.....	7
VŒU 1 - LISIBILITÉ DU POSTE « DIVERS ET IMPRÉVUS » DANS LES PRÉAVIS.....	7
VŒU 2 - GESTION DES RISQUES AU NIVEAU COMMUNAL.....	7
VŒU 3 - ATTRIBUTION DES PLACES D'ACCUEIL PRÉ- ET PARASCOLAIRE.....	7
OBSERVATION 1 - AUTORISATION D'EMPRUNTER.....	7
OBSERVATION 2 - RÉGLEMENTATION DES SUBVENTIONS À LA CULTURE.....	8
OBSERVATION 3 - AUDIT INDÉPENDANT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA FEJ.....	8
<b>2 DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES (DAGFAC).....</b>	<b>9</b>
2.1 COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION ET SÉANCES.....	9
2.2 SUIVI DES PRÉAVIS EN COURS ET BOUCLÉS.....	9
2.3 SUIVI DES AUTORISATIONS GÉNÉRALES ET COMPÉTENCES FINANCIÈRES ACCORDÉES À LA MUNICIPALITÉ.....	11
2.4 SUIVI DE L'AUTORISATION DE PLAIDER OCTROYÉE À LA MUNICIPALITÉ.....	11
2.5 SITUATION FINANCIÈRE.....	12
2.5.1 INVESTISSEMENTS.....	12
2.5.2 ENDETTEMENT, CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES HORS BILAN.....	12
2.5.3 MESURES D'ÉCONOMIE.....	13
2.6 THÈMES CHOISIS PAR LA SOUS-COMMISSION.....	13
2.6.1 ÉLABORATION DU BUDGET.....	13
2.6.2 BUDGET DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES ET FONDATIONS.....	13
2.6.3 CONTRÔLE INTERNE.....	14
2.6.4 HAUTE SURVEILLANCE DE L'ÉTAT.....	14
2.6.5 ÉGALITÉ DES CHANCES HOMME/FEMME.....	14
2.6.6 MOBBING ET AUTRES FORMES DE HARCÈLEMENT.....	15
2.6.7 REPRÉSENTATION DU PERSONNEL.....	16
2.6.8 GESTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL.....	16
2.6.9 SUBVENTIONS À LA CULTURE.....	17
2.6.10 SÉCURITÉ DES LIEUX PUBLICS.....	18
2.6.11 CYBERSÉCURITÉ.....	18

2.6.12	ÉTAT DE LA FRESQUE ET ARCHÉOLAB.....	19
<b>3</b>	<b>DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS (DDGS).....</b>	<b>21</b>
3.1	COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION ET SÉANCES.....	21
3.2	SUIVI DES PRÉAVIS EN COURS ET BOUCLÉS.....	21
3.3	GRANDS PROJETS.....	23
3.3.1	PISCINE DE PULLY PLAGE.....	23
3.4	THÈMES CHOISIS PAR LA SOUS-COMMISSION.....	24
3.4.1	RESSOURCES HUMAINES.....	24
3.4.2	LOGEMENT.....	25
3.4.3	BÂTIMENTS ET IMMEUBLES DE LA COMMUNE.....	25
3.4.4	VIGNES DE LA COMMUNE.....	28
<b>4</b>	<b>DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS (DTSI).....</b>	<b>29</b>
4.1	COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION ET SÉANCES.....	29
4.2	SUIVI DES PRÉAVIS EN COURS ET BOUCLÉS.....	29
4.3	RETOUR SUR LES VŒUX 2023.....	31
4.4	THÈMES CHOISIS PAR LA SOUS-COMMISSION.....	31
4.4.1	INFRASTRUCTURES ET GRANDS PROJETS.....	31
4.4.2	ÉNERGIE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.....	32
4.4.3	ENVIRONNEMENT.....	32
4.4.4	RESSOURCES HUMAINES.....	33
4.4.5	FINANCES ET AUDIT.....	33
<b>5</b>	<b>DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (DUE).....</b>	<b>34</b>
5.1	COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION ET SÉANCES.....	34
5.2	SUIVI DES PRÉAVIS EN COURS ET BOUCLÉS.....	34
5.3	ANALYSE DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE.....	36
5.4	THÈMES CHOISIS PAR LA SOUS-COMMISSION.....	37
5.4.1	GRANDS PROJETS ET INVESTISSEMENTS.....	37
5.4.2	FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS (DÉLAIS, COHÉRENCE, TRAÇABILITÉ).....	39
5.4.3	ENVIRONNEMENT - APPLICATION ET CONTRÔLES EN 2025.....	40
<b>6</b>	<b>DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (DJAS).....</b>	<b>42</b>
6.1	COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION ET SÉANCES.....	42
6.2	SUIVI DES PRÉAVIS EN COURS ET BOUCLÉS.....	42
6.3	THÈMES CHOISIS PAR LA SOUS-COMMISSION.....	43
6.3.1	SUBVENTIONS DANS LE DOMAINE SOCIAL.....	43
6.3.2	SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.....	45
6.3.3	ADAPTATIONS POUR LES ÉLÈVES EN SITUATION DE « HANDICAP ».....	45
6.3.4	CONTRÔLE INTERNE ET ANALYSE DE RISQUES.....	47
6.3.5	FAILLITE DE LA CRÈCHE « Ô PETITS SOLEILS » EN 2026.....	47
<b>7</b>	<b>PLANIFICATION SCOLAIRE, PRÉ- ET PARASCOLAIRE (DJAS/DUE/DDGS).....</b>	<b>48</b>
7.1	COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION ET SÉANCES.....	48
7.2	SUIVI DES PRÉAVIS EN COURS ET BOUCLÉS.....	48

---

7.3 THÈMES CHOISIS PAR LA SOUS-COMMISSION.....	48
7.3.1 SITUATION DES BESOINS SCOLAIRES, PRÉ- ET PARASCOLAIRES.....	48
7.3.2 LISTE D'ATTENTE CENTRALISÉE DU PRÉSCOLAIRE.....	49
7.3.4 RÉSEAU D'ACCUEIL DE JOUR PULLY, PAUDEX, BELMONT, LUTRY (PPBL).....	49
7.3.4 FRAIS DE MATÉRIEL ET DE MOBILIER DE LA FEJ.....	54
7.3.5 REPAS.....	54
7.3.6 COLLÈGE ARNOLD REYMOND.....	55
7.3.7 GYMNASSE.....	55

# 1 RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

## 1.1 COMPOSITION DE LA COMMISSION ET SÉANCES PLÉNIÈRES

En vertu de l'accord interpartis conclu pour la législature 2021-2026, la Commission de gestion élue le 17 juin 2021 compte 13 membres (4 PLR, 3 Vert·e·s, 2 UP, 2 PS, 1 V'Lib, 1 UDC) et 6 suppléantes et suppléants (1 par parti). La présidence revient aux Vert·e·s.

Pour l'examen de l'exercice 2025, la Commission a fonctionné, comme depuis le début de la législature, avec six sous-commissions, cinq étant chargées d'examiner l'activité d'un dicastère (DAGFAC, DDGS, DTSI, DUE, DJAS) et la sixième se penchant sur la planification scolaire, pré- et parascolaire, sujet qui relève de 3 dicastères (DJAS, DDGS et DUE). Chaque sous-commission était composée de 3 membres ou suppléant·e·s de partis différents. Pour l'examen de ce dernier exercice de la législature, la composition des sous-commissions a été remodelée afin de donner un nouvel élan au travail des commissaires, d'éviter la routine et répartir différemment les responsabilités.

Anne Viredaz Ferrari (Vert·e·s)	Présidente
Mary Mayenfisch-Tobin (Vert·e·s) Stephan Margelisch (UP) Yolanda Baez (PS)	Sous-commission DAGFAC Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
Gérald Cuche (PLR), auquel a succédé Tânia Gazzola élue en décembre 2025 Verena Kuonen (UP) Nathalie Lude (V'Lib)	Sous-commission DDGS Direction des domaines, gérance et sports
Frédéric Anken (PLR) Jean-Claude Mouly (UP) Antonin Chevalley (UDC)	Sous-commission DTSI Direction des travaux et des services industriels
Claude Dufour (PLR) Isabelle Dauner Gardiol (Vert·e·s) Céline Felber (V'Lib)	Sous-commission DUE Direction de l'urbanisme et de l'environnement
Pierre Zappelli (PLR) Philippe Stern (Vert·e·s) Lorena Marin Guex (UP)	Sous-commission DJAS Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique
Karine Hirsch-Lorenz Blarer (PLR) Rihab Hammami (PS) Bertrand Galley (UDC)	Sous-commission Planification scolaire, pré- et parascolaire (DJAS, DDGS, DUE)
Délégué à la Commission des finances	Gérald Cuche, remplacé par Bertrand Galley dès décembre 2025
Délégué à la Commission d'urbanisme	Antonin Chevalley
Délégué de la Commission des finances	Jean-Marie Marlétaz
Délégué de la Commission d'urbanisme	Jean-Marc Duvoisin

La Commission de gestion a tenu 4 séances plénières, les 2 novembre 2025, 9 février, 23 mars et 4 mai 2026, jusqu'au bouclage de son rapport sur l'exercice 2025. Une ultime séance plénière est agendée le 15 juin 2026 pour examiner les réponses de la Municipalité aux vœux et observations 2025 et clore les travaux de cette législature.

Les sous-commissions ont quant à elles tenu de 1 à 3 séances chacune, y compris les rencontres avec les responsables de la Commune.

## **1.2 SUIVI DU VŒU ET DES OBSERVATIONS 2024**

Le rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2024 contenait un vœu et trois observations. La Municipalité y a répondu le 21 mai 2025. Les vœux et observations 2024, ainsi que les réponses de la Municipalité figurent dans le rapport de gestion 2025 de la Municipalité. La Commission a pris acte des réponses et a suivi les développements dans les différents domaines.

### **VOEU 1 - ABSENCE D'APPARTEMENTS PROTÉGÉS À PULLY (DJAS)**

Le plan d'affectation Clergère-Gare qui a passé la rampe du Conseil communal va rendre possible la construction d'appartements « adaptés » en surélevant le bâtiment abritant actuellement la banque Raffeisen. Un autre projet est en cours de discussion avec un plan d'affectation en gestation sur la parcelle de la COOP et englobant potentiellement les jardins communaux tout près.

### **OBSERVATION 1 - FRESQUE ROMAINE ET ARCHÉOLAB (DAGFAC-DUE)**

Dans son précédent rapport la Commission de gestion avait souhaité que la Municipalité indique dans quel délai elle estime pouvoir présenter un nouveau projet d'assainissement de la Villa romaine et si, dans l'intervalle, elle entend continuer à autoriser l'organisation d'expositions dans ce lieu et quelles mesures elle compte prendre pour que soient respectées les normes de température et d'humidité essentielles pour la préservation de la fresque romaine.

Comme annoncé dans la réponse de la Municipalité, un préavis concernant ce nouveau projet doit être présenté cette année encore. En complément, les mesures de conservation ont été mises en place, soit déshumidification soutenue et continue, mise à distance de la fresque afin de limiter la variation hygrométrique à 40-55%.

Lors de son intervention sur l'exercice 2025, la sous-commission a abordé la possibilité d'une fermeture pure et simple de l'accès à la fresque jusqu'à ce que soient réunies les conditions durables de sa conservation (voir ci-après 2.6.12).

### **OBSERVATION 2 - PATAUGEOIRE DU PARC GUILLEMIN (DUE)**

Après le refus par le Conseil communal du préavis N°22-2024 et son projet de réaménagement de l'aire de jeux du parc Guillemin, la Municipalité indiquait avoir décidé « la fermeture définitive et la non intervention sur la pataugeoire, dans un premier temps ». La Commission de gestion avait souhaité néanmoins que la pataugeoire soit transformée en un lieu d'activité sécurisé.

La Municipalité avait alors répondu que le site était conservé en l'état, sans remise en service de l'alimentation en eau. Des mesures de sécurisation avaient été mises en œuvre de manière à supprimer les risques de chute pour les usagers. Le site restait néanmoins accessible au public. Pour informer les usagers, une pancarte explicative avait été installée sur place et une information figurait sur le site internet pour préciser les raisons de cette fermeture. (Rapport de gestion 2024)

La Municipalité a depuis développé un nouveau projet permettant de maintenir une offre aquatique ludique au parc Guillemin. Le développement de ce projet a également bénéficié des quelques 500 réponses obtenues auprès des usagers lors d'une démarche consultative menée au début de l'été 2025. Le financement de ce nouveau projet a reçu

l'aval du Conseil communal en novembre 2025. Les travaux sont prévus en 2026 pour une ouverture souhaitée en juillet de la même année, sous réserve des procédures légales.

### **OBSERVATION 3 - RÉVISION RÉGULIÈRE DES TARIFS D'ACCUEIL DE JOUR (DJAS)**

Une révision est actuellement en cours. Elle sera effective pour l'année 2027. Les tarifs pour la prise en charge des enfants va augmenter pour ceux qui paient aujourd'hui le maximum, soit 50% des familles. Pour les personnes à moyen et bas revenus, le tarif quotidien de prise en charge ne devrait pas ou très peu changer.

## **1.3 VŒUX ET OBSERVATIONS 2025**

Suite à l'examen de l'exercice 2025, la Commission de gestion formule 3 vœux et 3 observations :

### **VŒU 1 - LISIBILITÉ DU POSTE « DIVERS ET IMPRÉVUS » DANS LES PRÉAVIS**

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité présente, à compter du prochain exercice, pour chaque préavis de crédit soumis au Conseil communal, une indication standardisée du degré de maturité du projet (avant-projet, projet, soumissions rentrées, etc.) et du niveau de complexité, justifiant le taux retenu pour le poste "divers et imprévus". Cela permettrait d'objectiver les discussions en séance plénière et d'éviter des décisions arbitraires lors des votes des crédits.

### **VŒU 2 - GESTION DES RISQUES AU NIVEAU COMMUNAL**

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité évalue l'opportunité de mettre en place une approche systémique et formalisée de la gestion des risques à l'échelle de l'ensemble de l'administration communale, couvrant notamment les risques financiers, de conduite de projets, environnementaux et humains. Elle invite la Municipalité à renseigner la Commission sur les conclusions de cette évaluation lors de l'examen du prochain exercice.

### **VŒU 3 - ATTRIBUTION DES PLACES D'ACCUEIL PRÉ- ET PARASCOLAIRE**

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité veille à ce que l'attribution des places d'accueil pré- et parascolaire respecte les critères du règlement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse (FEJ), et qu'en cas de dérogations au règlement, celles-ci soient justifiées par la direction de la FEJ.

### **OBSERVATION 1 - AUTORISATION D'EMPRUNTER**

Sur la base des comptes provisoires, la commission constate que les dettes bancaires ont augmenté entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025, passant de CHF 147,6 millions à CHF 187 millions, soit une progression de CHF 39,4 millions.

Le recours à l'emprunt est autorisé pour les dépenses d'investissement lors de l'acceptation de chaque préavis. Ces dépenses d'investissements totalisaient CHF 20,3 millions en 2025.

La différence entre l'augmentation des dettes bancaires et les dépenses d'investissement se monte à CHF 19,1 millions en 2025. Cette somme n'a pas fait l'objet d'une acceptation par le Conseil communal conformément à l'art. 4 al. 1 ch. 7 de la Loi sur les communes.

En conséquence, la Commission de gestion demande que toute augmentation des dettes bancaires non justifiées par des dépenses d'investissement fassent l'objet d'une autorisation par le Conseil communal.

**OBSERVATION 2 - RÉGLEMENTATION DES SUBVENTIONS À LA CULTURE**

Actuellement il n'existe pas de règlement concernant l'octroi des subventions à des tiers au titre des animations culturelles et participations diverses (compte 151.3650.03). La Commission de gestion demande qu'un tel règlement soit mis en place.

**OBSERVATION 3 - AUDIT INDÉPENDANT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA FEJ**

En raison de la non-transmission du bilan et des comptes ainsi que de l'absence d'un système de vérification des achats et des dépenses de la FEJ, la Commission de gestion souhaite qu'un audit de la situation financière (comptes, bilan et achats) de la FEJ soit effectué par un organe indépendant. Elle invite la Municipalité à renseigner la Commission sur les conclusions de cet audit lors de l'examen du prochain exercice.

## 2 DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES (DAGFAC)

### 2.1 COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION ET SÉANCES

La sous-commission était composée de trois commissaires, Mme Mary Mayenfisch, Mme Yolanda Baez et M. Stephan Margelisch. Elle a été reçue pour examiner la gestion du dicastère par M. Gil Reichen, syndic, M. Sébastien Cornuz, secrétaire municipal, M. Claude-Alain Chuard, chef du service des finances, Mme Carole Schwander, cheffe du service des ressources humaines, et M. Gérald Pittet, chef du service informatique. La sous-commission les remercie pour leur disponibilité et leurs réponses.

Dates	Séances	Membres ayant participé
28.11.2025	Réunion de la sous-commission	Mary Mayenfisch, Yolanda Baez, Stephan Margelisch
27.02.2026	Réunion de la sous-commission	Mary Mayenfisch, Yolanda Baez, Stephan Margelisch
17.03.2026	Rencontre avec les responsables de la commune	Yolanda Baez, Stephan Margelisch

### 2.2 SUIVI DES PRÉAVIS EN COURS ET BOUCLÉS

La liste des préavis en cours et bouclés concernant la DAGFAC a été fournie à la sous-commission le 12 mars 2025 durant la réunion avec les représentants et représentante de la DAGFAC. Le tableau ci-dessous reflète la situation au 31.12.2024.

Préavis N°	Titre	Crédit alloué (CHF)	Crédit dépensé / engagé (CHF)	Communication au conseil communal, bouclément, remarques.
21-2018	Renouvellement de matériel informatique et extension du réseau fibres optiques	1'185'000	1'103'226.12	Les travaux ont repris de façon coordonnée au déménagement du Datacenter. Une nouvelle liaison FO a été mise en place depuis la Damataire jusqu'au Prieuré et la réorganisation des interconnexions FO a démarré. Ces opérations seront achevées en 2026 ce qui permettra de boucler ce préavis.
03-2021	Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2021 à 2023	1'710'000	1'608'572.46	Préavis bouclé en 2025. Communication N° 17-2025, séance du Conseil communal du 10 décembre 2025.
08-2022	Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2021-2026.	//	//	Toutes les informations se trouvent dans le rapport de gestion 2025, sous la section Service des finances.

19-2022	Développement économique de Pully - Réponse à la Motion de M. le Conseiller communal Patrick Eperon « Faire face à la récession : coordonner les autorités pulliérannes dans le cadre d'une délégation économique »	//	//	Suite au préavis N° 19-2022 et à la décision du Conseil communal, un nouveau mandat a été octroyé à la société Würst & Partner pour mettre à jour les réflexions menées en 2015 et 2016. Cette étude a été suivie par un groupe de travail, dirigé par M. Reichen, syndic, et composé de représentants de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement, de la Direction des domaines, gérances et sports, du Service des finances et du Secrétariat municipal. Après plusieurs échanges entre ce groupe et les mandataires, un document a été finalisé. Sur cette base, la production d'un support de communication, destiné à mettre en avant les atouts de Pully et attirer des projets susceptibles de contribuer au dynamisme du centre-ville, a été initiée. La publication de ce support est prévue au 1er semestre 2026.
21-2023	Gestion électronique des documents et numérisation de processus	750'000	424'558.22	Au cours de l'année 2024 l'interfaçage entre le logiciel Abacus et la GED a été développé et sa mise en production est prévue au printemps 2025. Une version améliorée de la gestion des autorisations de construire est rentrée en production. Le module de gestion du courrier a été installé à la fin 2024 et une phase pilote est en cours de réalisation.
18-2023	Maison Pulliérane - Amélioration de la sécurité contre l'incendie (CHF 1'380'900)	2'508'900	2'130'997.91	Les travaux financés par ces préavis sont conduits par la Direction des Domaines, Gérances et Sports en étroite collaboration avec le Service des systèmes d'information. Ils arrivent à leurs termes et les deux préavis seront bouclés dans le courant de l'année 2026.
04-2024	Déplacement du DataCenter (CHF 1'128'000)			
04-2025	Renouvellement du Firewall et de postes de travail	180'000	115'282.42	Les nouveaux Firewall sont en fonction et une première série de postes de travail a été remplacée. Ce préavis reste ouvert car il comprend le renouvellement de postes de travail sur plusieurs années.
06-2025	Acquisition et installation d'affichages numériques frontaux (ANF) pour les classes du primaire des bâtiments	364'600	111'680.25	Projet géré totalement par la DJAS avec l'aide du SSI pour les aspects techniques. En 2025, les ANF ont été installés dans les collèges des Alpes, de Fontanettaz, de l'Annexe Ouest ainsi

	scolaires de Pully			que le solde des classes du collège Principal. Le projet se poursuivra durant l'année 2026, avec le collège de Mallieu celui de Chantemerle puis celui de Chamblandes.
27-2025	Prestations informatiques permettant l'implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)	205'000	0.00	Le projet démarre en 2026 et aucune dépense n'est engagée à fin 2025.

### 2.3 SUIVI DES AUTORISATIONS GÉNÉRALES ET COMPÉTENCES FINANCIÈRES ACCORDÉES À LA MUNICIPALITÉ

**Question :** Conformément au préavis No 13-2021 accepté par le Conseil communal, quelles ont été les décisions prises en 2025 par la Municipalité en ce qui concerne :

#### 1. l'autorisation d'acquérir et d'aliéner des immeubles ?

Réponse : Cette autorisation générale n'a pas été utilisée en 2025. Voir rapport de gestion.

#### 2. l'autorisation d'acquérir des participations et d'adhérer à des associations et fondations ?

Réponse : Cette autorisation générale a été utilisée, en 2025, de la manière suivante : Augmentation de capital du Centre Intercommunal de Formation des Electricien-nes de Réseau (CIFER) : CHF 9'460.00. Voir rapport de gestion.

#### 3. l'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles ?

Réponse : Cette autorisation générale a été régularisée par les deux séries de crédits supplémentaires. Voir rapport de gestion.

#### 4. l'engagement des crédits d'étude ?

Réponse : Voir tableau récapitulatif inclus dans le rapport de gestion.

#### 5. le placement de capitaux et de liquidités ?

Réponse : Cette autorisation générale n'a pas été utilisée durant l'année 2025. Voir rapport de gestion.

#### 6. l'acceptation de legs, donations et successions ?

Réponse : Cette autorisation générale n'a pas été utilisée durant l'année 2025. Voir rapport de gestion intermédiaire.

### 2.4 SUIVI DE L'AUTORISATION DE PLAIDER OCTROYÉE À LA MUNICIPALITÉ

Durant l'année, le Service de l'administration générale a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre de 4 dossiers :

- 1 cause est en cours devant la Chambre patrimoniale cantonale ;
- 1 cause est en cours devant le Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois ;
- 2 recours devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) ont été retirés.

## 2.5 SITUATION FINANCIÈRE

### 2.5.1 INVESTISSEMENTS

**Question 1 :** Quel est le montant total des dépenses d'investissement pour l'ensemble de l'année 2025 ?

**Réponse :** Au moment de la rédaction de la présente réponse, le bouclage des comptes 2025 n'est pas finalisé. Par conséquent, les chiffres qui vous sont communiqués sont encore provisoires.

Le montant des investissements bruts consentis en 2025 sont de CHF 20'301'924.33.

**Question 2 :** Quel est le montant total des subventions aux investissements encaissés pour l'ensemble de l'année 2025 ?

**Réponse :** Au moment de la rédaction de la présente réponse, le bouclage des comptes 2025 n'est pas finalisé. Par conséquent, les chiffres qui vous sont communiqués sont encore provisoires.

Le montant des recettes d'investissement en 2025, se présente de la manière suivante :

- Participations de tiers	CHF 1'094'169.29
- Subventions	CHF 608'590.09
Total des recettes investissement 2025	CHF 1'702'759.38

### 2.5.2 ENDETTEMENT, CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES HORS BILAN

**Question 1 :** Quel est le montant de l'endettement brut au 31.12.2025 calculé selon la méthode définie par la DGAIC auquel se réfère le point 3 du Préavis 22-2021 ?

**Réponse :** Au moment de la rédaction de la présente réponse, le bouclage des comptes 2025 n'est pas finalisé. Par conséquent, les chiffres qui vous sont communiqués sont encore provisoires.

Montant de l'endettement brut au 31.12.2025 : CHF 190'558'326.07

**Question 2 :** Quelle est la quotité de dette brute pour 2025, soit l'indicateur calculé selon la méthode définie au point 5.1 du préavis 22-2021 et quel enseignement peut-on en tirer ?

**Réponse :** Au moment de la rédaction de la présente réponse, le bouclage des comptes 2025 n'est pas finalisé. Par conséquent, les chiffres qui vous sont communiqués sont encore provisoires.

Quotité de la dette brute au 31.12.2025 : 124.2%.

Le résultat de ce ratio peut être considéré comme étant dans la moyenne.

**Question 3 :** Quelle est la quotité de la charge des intérêts pour 2025, soit l'indicateur calculé selon la méthode définie au point 5.2 du préavis 22-2021 et quel enseignement peut-on en tirer ?

**Réponse :** Au moment de la rédaction de la présente réponse, le bouclage des comptes 2025 n'est pas finalisé. Par conséquent, les chiffres qui vous sont communiqués sont encore provisoires.

Quotité de la charge d'intérêts au 31.12.2025 : -4.3%

Le résultat de ce ratio étant négatif, donc pas de charge.

**Question 4 :** A combien se montent les cautionnements et autres formes de garanties consentis par la Municipalité à fin 2025 ?

**Réponse :** Les cautionnements et autres formes de garanties consentis par la Municipalité, au 31 décembre 2025, se présentent de la manière suivante :

- Cautionnement en faveur de Idéal - Société Coopérative SI Coteau Montillier SA  
CHF 480'000.00
  - Cautionnement en faveur de la Paroisse de Pully-Paudex  
CHF 500'000.00
- Total des cautionnements au 31.12.2025 : CHF 980'000.00

### 2.5.3 MESURES D'ÉCONOMIE

**Question :** Existe-t-il un programme d'encouragement du personnel aux économies ?

**Réponse :** Lors de l'élaboration du budget 2024, la Municipalité avait demandé aux services communaux de faire des propositions d'économies (diminution de charges et/ou augmentation de revenus). Les économies proposées à la Municipalités ont été séparées en 3 catégories :

- Les mesures n'ayant pas d'impact sur les prestations fournies à la population
- Les mesures ayant un impact limité sur la qualité des prestations fournies à la population
- Les mesures proposant des suppressions de prestations fournies à la population

La Municipalité a décidé de ne retenir que les mesures n'ayant pas d'impact sur les prestations fournies à la population et quelques mesures ayant un impact limité sur la qualité des prestations fournies à la population.

Le montant des économies et des augmentations de revenus proposées par la Municipalité a été estimé à la somme approximative de CHF 1.9 mios. De nombreux amendements ont été acceptés par le Conseil communal. Ainsi, les économies effectivement réalisées se sont montées à la somme d'environ CHF 1.0 mio.

## 2.6 THÈMES CHOISIS PAR LA SOUS-COMMISSION

### 2.6.1 ÉLABORATION DU BUDGET

**Question :** Existe-t-il une directive écrite à l'attention des services concernant l'établissement de leur budget annuel ? Cas échéant, la sous-commission souhaite en avoir copie.

**Réponse :** Lors de l'élaboration du budget 2026, deux types de directives ont été transmises aux services communaux :

- Directive technique sur l'élaboration du budget 2026 (délais, principes, plan des investissements, entités intercommunales, calendrier, ...). Le document est annexé.
- Lignes directrices pour l'élaboration du budget 2026 (objectifs à atteindre,...). Le document est annexé.

### 2.6.2 BUDGET DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES ET FONDATIONS

**Question :** Dans quelle mesure la Commune peut-elle intervenir dans le contrôle budgétaire des associations intercommunales et fondations dans lesquelles elle est partie prenante ?

**Réponse :** Les budgets et les comptes des associations intercommunales sont présenté à la Municipalité. De plus, toutes les associations intercommunales ont, au minimum, un représentant de la Municipalité au sein du Comité de l'association intercommunale.

**Remarque complémentaire de la sous-commission :**

Concernant la FEJ et les associations intercommunales pour les quelles Pully a un mandat de gestion, le Service des finances a la capacité d'intervenir directement dans les décisions budgétaires. En effet, ces entités sont considérées comme des services communaux dans le cadre de l'élaboration de leur budget.

**2.6.3 CONTRÔLE INTERNE**

**Question :** Dans son rapport détaillé sur les comptes 2024 - rapport du 25.04.2025 en page 12 - le réviseur BDO relève qu'aucune approche risque en relation avec l'établissement et la présentation des comptes n'a été formalisée. Ce constat est-il toujours valable en 2025 ?

**Réponse :** Oui, ce constat est toujours valable, même si de nombreuses mesures de contrôle interne existent au sein de l'administration communale. Dans le cadre de la future nouvelle loi sur les communes, une obligation sera assignée aux communes vaudoises afin de mettre en place un système de contrôle interne (SCI), en fonction de la taille des communes. Nous attendons donc que le Canton nous communique ses exigences à ce sujet afin d'être en parfaite adéquation avec elles.

**Remarque complémentaire de la sous-commission :**

La Direction des finances assure que les recommandations usuelles de contrôle interne sont appliquées. L'administration ne semble pour le moment pas prête à l'introduction d'un système de contrôle interne (SCI) tel que recommandé actuellement par la Loi sur les communes.

**2.6.4 HAUTE SURVEILLANCE DE L'ÉTAT**

**Question 1 :** Les services de l'État ont-ils formulés des observations ou des recommandations en ce qui concerne la situation financière de la Commune ? Si oui, quelle en est la teneur ?

**Réponse :** Non.

**Question 2 :** D'une manière générale, comment s'exerce la surveillance de l'État en matière financière ?

**Réponse :** Nous transmettons au Canton, chaque année, un résumé du budget et des comptes. Sur cette base, le Canton calcule des ratios et c'est sur cette base qu'il exerce sa mission de surveillance.

**Remarque complémentaire de la sous-commission :**

La haute surveillance de l'État se limite donc à l'enregistrement de données d'analyse financière, sans aucun feedback de la part de la DGAIC. La question reste ouverte de savoir quelles sont les valeurs limites de ces ratios financiers à partir desquelles l'État pourrait intervenir. Jusqu'à maintenant, cette question ne s'est pas posée dans le cas de Pully.

**2.6.5 ÉGALITÉ DES CHANCES HOMME/FEMME**

**Question 1 :** L'administration dispose-t-elle d'outil d'analyse de l'égalité salariale tel que LOGIB proposé par la Confédération ?

**Réponse :** Le LOGIB est une obligation pour les entreprises de plus de 100 collaborateurs. Nous avons effectué le LOGIB en 2022 juste après le COVID. Les résultats étaient conformes (voir rapport joint) et, mis à part sur certains postes d'auxiliaires, les écarts étaient justifiés. Normalement, il doit être fait tous les 4 ans mais, comme nous allons commencer une démarche de révision de notre classification des fonctions et du règlement du personnel, que nous passons en MCH2, que la Municipalité change et qu'une nouvelle cheffe de service va commencer en août, la démarche est repoussée en 2027.

**Remarque complémentaire de la sous-commission :**

Pour 2025, l'administration cite un seul cas qui a nécessité un ajustement à la hausse du salaire des auxiliaires. Il s'agit de la différence de traitement entre du personnel auxiliaire masculin embauché aux travaux publics et celui du personnel auxiliaire féminin embauché à l'entretien des immeubles.

**Question 2 :** L'administration a-t-elle eu recours aux prestations du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) et dans quelle mesure ?

**Réponse :** Nous suivons leurs travaux avec intérêt et allons assister à des conférences. Pour l'instant, nous avons initié quelques démarches pour la promotion des femmes, telles qu'une journée spéciale « oser tous les métiers » avec la Fondation PACTE qui favorise les carrières féminines mais nous ne pouvons pas faire plus par manque de temps et surtout de ressources.

**2.6.6 MOBBING ET AUTRES FORMES DE HARCÈLEMENT**

**Question 1 :** Des personnes de confiance ont-elles été désignées en charge de recueillir des actes de mobbing ou d'autres formes de harcèlement ?

**Réponse :** Dans le cadre de sa politique de santé et de sécurité au travail, le service des ressources humaines a mené un projet visant à renforcer la prévention des risques psychosociaux. Plusieurs documents de référence sont désormais disponibles sur l'intranet de la Ville (annexes jointes) :

- Directive relative à la protection de l'intégrité personnelle et de la personnalité du personnel : définit le cadre institutionnel, les principes fondamentaux ainsi que les droits et devoirs de chacun en matière de respect, de dignité et de protection de la personnalité au travail.
- Guide sur la prévention des risques psychosociaux, destiné aux cadres et au service RH : présente les différents types de risques psychosociaux, précise les responsabilités de chacun et détaille les ressources et dispositifs pouvant être mobilisés selon les situations.
- Flyer de sensibilisation sur les risques psychosociaux, à destination de l'ensemble du personnel : informe sur ces risques, encourage la vigilance collective et rappelle les démarches à suivre en cas de situation préoccupante.

Quatre séances de sensibilisation obligatoires de 3h seront organisées afin d'explicitement concrètement les notions liées aux risques psychosociaux et auront lieu en mai et juin. Elles seront animées conjointement par la Compagnie théâtrale Caméléon qui joueront des scénettes pour faire comprendre les problématiques et par notre personne de confiance désignée, le Cabinet Vicario de Lausanne, qui pourra ainsi rappeler le dispositif mis en place. Le syndic sera présent à toutes les séances pour affirmer le soutien de la Municipalité à cette démarche très importante.

**Question 2 :** Quel est le nombre de cas de mobbing enregistrés en 2025 ?

**Réponse :** En 2025, le cabinet Vicario a été alerté quatre fois par des collaborateurs. Deux personnes ont souhaité simplement s'exprimer et ont trouvé les réponses qu'elles cherchaient et pour deux autres, il y a eu, à leur demande, un contact avec les RH dans le but d'améliorer la situation et de rétablir le dialogue par le biais d'une médiation. Dans aucun des cas, il ne s'agissait de mobbing. Deux des cas étaient visiblement d'ordre privé (type burnout ou problématique familiale) et pour deux autres, il s'agissait d'un conflit avec un collaborateur ou un chef.

Les collaborateurs peuvent faire appel à ce service trois fois, puis doivent décider si elles souhaitent en parler à leur employeur. Si ce n'est pas le cas, les consultations s'arrêtent.

**Remarque complémentaire de la sous-commission :**

La personne de confiance désignée en charge de recueillir des actes de mobbing ou d'autres formes de harcèlement est Vicario Consulting SA à Lausanne. Il s'agit d'une société privée indépendante l'administration communale.

**2.6.7 REPRÉSENTATION DU PERSONNEL**

**Question 1 :** Le syndicat a-t-il désigné une ou des personnes de confiance au sein du personnel communal ?

**Réponse :** A Pully, il n'y a pas de syndicat. Le personnel est représenté par « l'Assoc' », à savoir l'Association du personnel qui a renforcé son organisation ces deux dernières années. Les statuts de l'Association sont joints.

Le règlement du personnel, dans son article 56 que « L'Association du personnel de la Commune est le porte-parole du personnel auprès de la Municipalité. Tout collaborateur est libre d'y adhérer. Elle est consultée par la Municipalité sur certains objets, notamment sur la politique salariale et la formation professionnelle ». L'Association du personnel est associée à tous les projets importants mis en place pour le personnel. Ils seront, par exemple, associés aux groupes de travail pour la révision du règlement du personnel.

**Question 2 :** Des réunions ont-elles lieu périodiquement avec des représentants du personnel ? Si oui, quel en est l'ordre du jour type ?

**Réponse :** Une à deux réunions par années sont organisées avec le syndic, le secrétaire municipal et les RH. A titre d'exemple, l'ordre du jour de notre dernière réunion du mois de mars est joint.

**2.6.8 GESTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL**

**Question :** La Commune dispose-t-elle d'un outil de gestion ou de procédures permettant de répondre aux exigences de la SUVA ? Si oui, de quoi s'agit-il ?

**Réponse :** La Commune dispose d'un ensemble d'outils et de procédures visant à répondre aux exigences de la SUVA en matière de sécurité et de protection de la santé au travail.

Ces dispositifs s'inscrivent dans une démarche de gestion systématique de la santé et de la sécurité au travail de l'ensemble des activités réalisées par les collaborateurs de la Ville.

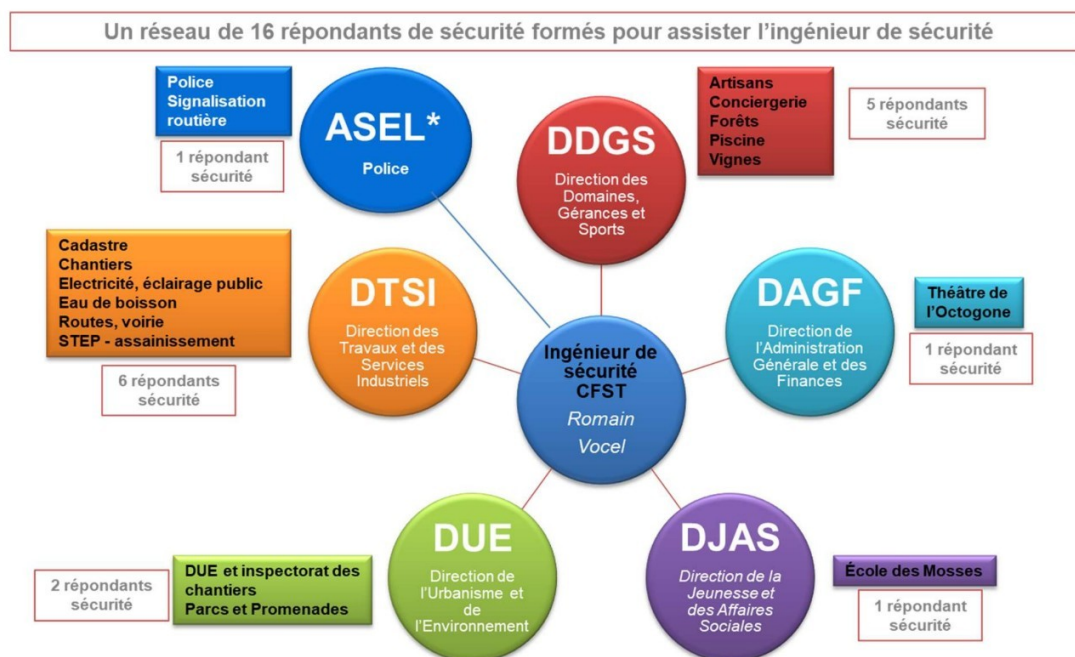
Nous avons notamment :

- Une charte de sécurité
- Une organisation de la sécurité avec une commission de sécurité présidée par Monsieur le Syndic, animée par le responsable Qualité Sécurité Environnement (ingénieur de sécurité CFST<sup>1</sup>) et où toutes les directions sont représentées.
- Un réseau de 16« répondants sécurité » spécifiquement formés pour assister l'ingénieur de sécurité CFST.
- Des procédures internes de sécurité encadrant les activités présentant des risques (travaux spéciaux, utilisation d'équipements, travail isolé, etc.).
- Une évaluation des risques professionnels, permettant de définir et mettre en œuvre les mesures de prévention appropriées dont les formations et sensibilisations spécifiques aux dangers présents.
- Un suivi des accidents et incidents, incluant leur analyse afin de mettre en place des mesures correctives.

---

<sup>1</sup> La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) est une commission extraparlamentaire de la Confédération pour la coordination et le pilotage de la sécurité au travail.

- La mise à disposition et le contrôle des équipements de protection individuelle (EPI) lorsque nécessaire.



- Ces éléments s'inscrivent dans l'application de la directive 6508 relative à l'appel aux médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (MSST).
- Un ingénieur sécurité à 85% gère l'ensemble de ces mesures pour la Ville de Pully mais également pour la Commune de Belmont et pour la Fondation de l'enfance et de la jeunesse. Il sera prochainement rejoint par un nouveau collaborateur, spécifiquement formé sur les problématiques de la protection incendie.

La Ville de Pully a également été commune Pilote pour la mise en place de procédure de gestion de crise à la demande du Canton de Vaud qui souhaite mettre en place ce dispositif pour l'ensemble des communes. Les documents produits et l'organisation mise en place à Pully, qui seront finalisés d'ici la fin de l'année, serviront d'exemple aux autres communes.

## 2.6.9 SUBVENTIONS À LA CULTURE

**Question 1** : Existe-t-il un règlement définissant les conditions d'octroi des subventions communales à la culture ? Cas échéant, la sous-commission souhaite en avoir copie.

**Réponse** : Non, il n'existe pas de règlement relatif aux octrois de subventions communales à la culture.

Pour information,

- Les subventions sont octroyées sur la base des critères suivants :

- Institutions communales ;
- Institutions actives à Pully ou à proximité ;
- Institutions régionales dont profitent des pulliëran·e·s.

- Quatre institutions culturelles sont financées par la Commune :

- L'Octogone-Théâtre de Pully ;
- Le Café-Théâtre de la Voirie ;
- Les Musées de Pully (Musée d'art, ArchéoLab, La Murette) ;
- La bibliothèque communale.

- Un certain nombre d'institutions bénéficient d'un soutien annuel récurrent :
  - Théâtre des Jeunes de Pully ;
  - Corps de musique de Pully et Ecole des cadets ;
  - Association City Club (cinéma) ;
  - Association l'Art et le Lutrin (musique classique - 4 concerts annuels à l'Octogone) ;
  - Nuit des Musées (de Lausanne et Pully) ;
  - Compagnie Linga ;
  - Week-end Musical de Pully ;
  - Cully Jazz Festival ;
  - Festival Cinéma Jeune Public (en partie au City Club) ;
  - La Lanterne Magique Lausanne (20.00 par enfant de Pully) ;
  - Association des Amis du Carillon de Chantemerle ;
  - Lavaux (Cully) Classique ;
  - Pully Live Festival ;
  - Ensemble Cuadrinio ;
  - Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise.
- Un montant est prévu au budget pour répondre à des demandes sporadiques :
  - Giron des musiques de Lavaux, camps musical (enfants) région Lavaux, Concerts spirituels Belmont-Prieuré, par exemple.

**Question 2 :** Quelle est la limite en nombre d'année du renouvellement d'une subvention octroyée à un même bénéficiaire ?

**Réponse :** Il n'y a pas de limite particulière ni de « droit acquis » pour le versement des subventions, mis à part pour les institutions avec lesquelles une convention est passée (Compagnie Linga, Lavaux Classic, toutes deux pour des périodes de trois ans) ou dont la Commune est membre (Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise).

L'octroi de chaque convention est questionné annuellement lors de l'élaboration du budget, sur la base des derniers comptes des institutions bénéficiaires.

## 2.6.10 SÉCURITÉ DES LIEUX PUBLICS

**Question :** L'administration a-t-elle été alertée ou rendu attentive à des problèmes de sécurité de certains lieux publics ?

**Réponse orale faite en séance.**

**Remarque complémentaire de la sous-commission :**

La sous-commission voulait savoir si l'administration avait été alertée ou rendue attentive, par des tiers, à des problèmes de sécurité rencontrés dans certains lieux publics, problèmes qui auraient échappés à sa surveillance.

Cela n'a pas été le cas en 2025. Les seuls problèmes relevés l'ont été dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux et ont fait l'objet des mesures correctives nécessaires.

## 2.6.11 CYBERSÉCURITÉ

**Question 1 :** Une cellule de crise a-t-elle été mise en place en prévision d'une cyberattaque ? Si oui, quelle est sa mission ?

**Réponse :** Tout d'abord en matière de cybersécurité, nous formons chaque année et depuis 2018 tous les collaborateurs sur cet objet. Des tests réguliers sont entrepris, notamment avec du phishing. Différents éléments sont également audités de façon ciblée par des entreprises externes. Nous sommes également affiliés au Centre national de cybersécurité (NCSC) et en relation directe avec le CSIRT cantonal.

Parallèlement, un plan directeur de la sécurité informatique est en cours d'élaboration. Une des premières actions a consisté à réaliser une évaluation sur la base des normes minimales TIC qui s'appliquent pour les distributeurs d'énergie. Cette analyse entreprise avec ELCA a permis d'identifier les éléments à améliorer et définir un plan pour les actions à entreprendre. La mise en place d'une cellule de crise en est une des composantes. Néanmoins, ces dernières années Pully a déjà acquis une expérience en la matière (Covid, pénurie d'énergie, etc...).

De manière générale, une cellule de crise est systématiquement mise en place lorsque les circonstances l'imposent. Elle a d'ailleurs été mise en place à plusieurs reprises ces dernières années, notamment pour la gestion du COVID, de la pénurie d'énergie ou de la tragédie de Crans-Montana. De plus, cette structure sera formalisée d'ici fin 2027 car la Ville de Pully est une commune pilote qui a rejoint le projet, initié par le service de la sécurité civile et militaire du Canton de Vaud, de constitution de cellule de crise communale. Un crédit d'étude devrait d'ailleurs être ouvert en 2026 à ce sujet.

**Question 2 :** Existe-t-il un plan de continuation des activités permettant de maintenir les activités critiques en cas de mise hors service de l'outil informatique ?

**Réponse :** Le PCA permet la continuité d'exécution des processus critiques durant un sinistre. Ceci implique que les services impactés par le sinistre puissent fonctionner en d'autres termes sans informatique. Il est un fait qu'aujourd'hui peu de services peuvent fonctionner sans informatique. C'est pourquoi des mesures sont prises pour minimiser ce genre de risque, tel que le doublement et la redondance des infrastructures par exemple.

Néanmoins, un plan de continuité des activités a notamment été mis en place dans le cadre de la gestion de la pénurie d'énergie. Il est calibré pour permettre de travailler avec l'informatique avec un minimum de services essentiels.

Un PRA (Plan de Reprise d'Activité) est également un élément central, qui permet d'assurer le rétablissement dans un délai le plus court possible les services vitaux et critiques, puis secondaire, par ordre de priorité. Le PRA est en cours de confection, pour l'instant nous nous sommes focalisés sur la restauration des éléments vitaux de l'infrastructure (Active Directory, Infra de virtualisation, Backup) avec des procédures documentées et imprimées. Les procédures spécifiques aux services métiers devront encore être affinées et nécessiteront l'inclusion des services concernés. Toutes ses actions d'anticipation se réalisent au gré de la disponibilité et de la charge de travail du SSI. Pour avancer dans cette démarche destinée à améliorer notre posture et les processus liés, un budget a été alloué pour recourir à des prestations externes. Toutefois, cette approche n'est pas pérenne et nécessitera à terme un renforcement des moyens consacrés à ce type d'activité de gestion récurrente et constante.

## 2.6.12 ÉTAT DE LA FRESQUE ET ARCHÉOLAB

**Question 1 :** Selon le précédent compte-rendu de la COGES, il était prévu une mise à jour du rapport sur l'état de la fresque. Cette mise à jour a-t-elle été effectuée et quelles en sont les conclusions ?

**Réponse :** La réalisation du constat est en cours par l'Atelier Olivier Guyot (conservation-olivierguyot.ch). Elle s'inscrit dans le cadre des travaux sur le site du Prieuré et du projet d'une nouvelle étude sur la requalification de la Villa romaine de Pully. Les résultats de ces travaux seront disponibles d'ici à l'été. Les besoins d'une intervention à moyen terme et d'une maîtrise climatique moderne sont confirmés, malgré l'observation d'un ralentissement de la détérioration à la suite des mesures mises en place par l'équipe des

Musées. La question de la conservation des fresques n'est cependant qu'une partie du problème. Les vestiges subissent une grave détérioration par remontée d'humidité et de sel en raison d'un drainage inefficace ; ces remontées d'humidité dans la structure attaquent les mortiers antiques et les pierres, mettant en péril la structure elle-même.

**Question 2 :** Quel est le montant net des entrées encaissées en 2025 par l'Archéolab ?

**Réponse :** Les finances d'entrées seules, hors activités et ventes de produits, représentent environ CHF 16'000.00. L'ensemble des recettes d'entrées des trois musées sont consignées sur le compte 4392.00.153. Il n'est pas possible d'isoler le montant spécifiquement engrangé par les billets de l'Archéolab. L'estimation de CHF 16'000.00 repose sur le nombre de billets vendus à l'Archéolab (public de 16 ans et plus, entrée adulte CHF 10.00 et entrée étudiant CHF 8.00). Il faut prendre ces chiffres avec des pincettes, car tout au long de 2025, l'exposition n'était accessible que par groupes de 4 personnes par heure, en raison du dispositif d'exposition (expérience de réalité virtuelle) et dans le but de limiter la fréquentation pour les raisons de conservation.

**Question 3 :** Une fermeture pure et simple de l'Archéolab est-elle envisagée jusqu'à ce que les conditions de sa conservation soient réunies ? Dans le cas contraire, quels en sont les motifs ?

**Réponse :** Une fermeture de longue durée de l'Archéolab a été écartée pour trois raisons :

- 1) En fermant la Villa romaine de Pully, la Ville contreviendrait à son engagement contractuel avec le Canton de Vaud et la Confédération de garantir l'accès des vestiges au public ;
- 2) Des mesures temporaires (déshumidificateurs mobiles, jauges de visite, etc.) ont été prises pour limiter les conflits d'usage et la surcharge de visiteurs, freinant la progression des dégradations ;
- 3) Une fermeture potentielle serait effective au moins jusqu'en 2030-2031, l'Archéolab accuserait une perte de notoriété très importante et perdrait son public habitué, en particulier pour les activités.

Partant, un format d'activités ponctuelles tous publics et d'expositions moins contraignantes pour le lieu ont été imaginées. La première saison qui va dans ce sens est « La Villa dans tous ses états » ; elle a débuté en février. Le but est de remettre les vestiges de la Villa romaine de Pully au centre des activités de médiation et du discours scientifique et de s'ouvrir à un public plus large (et non seulement junior).

Pour la sous-commission DAGFAC :  
Stephan Margelisch, rapporteur

Documents remis à la sous-commission :

- Budget 2026 - Directives techniques
- Budget 2026 - Lignes directrices
- Guide sur la prévention des risques psychosociaux (RPS), déc. 2025
- Directive relative à la protection de l'intégrité personnelle et de la personnalité du personnel de la Ville de Pully, déc. 2025
- Flyer « Prévenir et combattre les risques psychosociaux au travail », déc. 2025
- Charte Sécurité et Politique du personnel, Nov. 2004
- Flyer « Tom - structure de personnes de confiance, Service indépendant et confidentiel pour les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Pully »

### 3 DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS (DDGS)

#### 3.1 COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION ET SÉANCES

La sous-commission était composée de trois commissaires, Mme Nathalie Lude, Mme Verena Kuonen et M. Gérald Cuhe, auquel a succédé Mme Tânia Gazzola en décembre 2025. Elle a été reçue pour examiner la gestion du dicastère par Mme Lydia Masméjan, conseillère municipale et M. Julien Guillaume, chef de service. La commission les remercie pour leur disponibilité et leurs réponses.

Dates	Séances	Membres ayant participé
03.11.2025	Réunion de la sous-commission	Gérald Cuhe, Verena Kuonen, Nathalie Lude
06.03.2026	Réunion de la sous-commission	Verena Kuonen, Nathalie Lude
10.03.2026	Séance de travail avec les responsables de la Commune	Verena Kuonen, Nathalie Lude

#### 3.2 SUIVI DES PRÉAVIS EN COURS ET BOUCLÉS

Préavis N°	Titre	Crédit alloué (CHF)	Crédit dépensé/ engagé (CHF)	Bouclément, communication au Conseil communal
06-2017 > DUE	Centre sportif de Rochettaz Mise en conformité et homologation du terrain de football. Remplacement du terrain existant en gazon naturel par une pelouse en matière synthétique. Installation d'un éclairage	3'420'000.00	2'695'309.77	Bouclé en 2025. Communication au Conseil communal N° 07-2025 du 19 novembre 2025
05-2019	Entretien du patrimoine construit 2019-2022	3'008'990.00	2'805'083.45	Bouclé en 2025. Communication au Conseil communal N° 14-2025 du 10 décembre 2025
06-2020	Rénovation des infrastructures de Pully-Plage - Demande de crédit d'étude	1'350'000.00		En cours
03-2021	Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2021 à 2023 (préavis DAGF-finances contenant des véhicules pour la DDGS)	1'710'000.00	1'598'029.91	Bouclé en 2025. Communication au Conseil communal N° 17-2025 du 10 décembre 2025

13-2023	Acquisition des parcelles 700-701-702 et affectation des sols - Suite du préavis N°06-2020 - Rénovation de Pully-Plage	700'000		En cours
14-2023	Réponse au postulat de M. le Conseiller Guillaume Roy et consorts - Exploitation du potentiel solaire des bâtiments communaux	425'000	222'342.75	Bouclé en 2025. Communication au Conseil communal N°13-2025 du 10 décembre 2025
15-2023	Mesures OSTRAL	767'000		En cours
18-2023	Maison Pulliérane - Amélioration de la sécurité contre l'incendie	1'380'900.00		En cours
06-2024	Rénovation des escalators de la Place de la Gare - Demande de crédit d'ouvrage	200'000	190'256.00	Bouclé en 2025. Communication au Conseil communal N°15-2025 du 10 décembre 2025
09-2024	Poste de police Optimisation des installations de chauffage, froid, ventilation et régulation Demande de crédit d'ouvrage	200'000	199'894.90	Bouclé en 2025. Communication au Conseil communal N°16-2025 du 10 décembre 2025
16-2024	Parcelle 1271 - Constitution d'un droit de superficie			Refusé par le Conseil communal le 25 septembre 2024
17-2024	Forêts de Pully - glissements de terrains et réfection de chemins forestiers - Ouverture d'un crédit d'ouvrage	624'000		En cours
18-2024	Vignes de Pully - Avenir de l'exploitation viticole			Préavis d'intention
07-2025	Vente de l'immeuble sis route d'Oron 8 aux Monts-de-Pully			En cours
11-2025	Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025, 1ère série Crédit demandé : CHF 495'700.00	DDGS : Travaux de rénovation : 175'000 Entretien des bâtiments et monuments		
12-2025 > DTSI	Refuge du Bois-du-Moulin Mise en conformité des réseaux d'eau potable et d'assainissement - Demande de crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 605'000.00	Part DDGS : voir préavis amendé par le CC		En cours

15-2025 > DUE, DJAS	Collège Arnold Reymond Assainissement énergétique et extensions des bâtiments Demande de crédit d'études de CHF 7'250'000.00	Part DDGS : préavis porté par la DUE		En cours
22-2025	Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025 - 2 <sup>e</sup> série. Crédit demandé : CHF 2'795'100.00	DDGS : Vignes 8'000 Bâtiments 45'000		En cours
28-2025 > DUE, DAGFAC	Infrastructures techniques au Quai Milliquet. Crédit d'investissement pour la construction et la transformation d'infrastructures publiques et pour la démolition du chalet route du Port 1	566'000 Crédit porté par la DUE (DDGS uniquement partie relative à l'entretien)		En cours
29-2025	Rénovation des infrastructures de Pully-Plage Demande de crédit complémentaire	350'000		En cours

**Question :** Concernant le préavis 07-2025 relatif à la **vente de l'immeuble, rte d'Oron, Monts-de-Pully** pour un montant de CHF 725'000.00. Cette vente a-t-elle été réalisée ? Si oui au montant figurant au préavis ?

**Réponse :** Non, la vente n'a finalement pas été réalisée. Les acheteurs ont retiré leur offre d'achat. L'immeuble sera remis en vente avec un prix de vente de minimum de CHF 725'000.00.

### 3.3 GRANDS PROJETS

#### 3.3.1 PISCINE DE PULLY PLAGE

**Question :** Où en est l'avancement du projet Pully-Plage selon le crédit complémentaire alloué et les retours de la DGTL ? Le planning initial est-il toujours respecté ?

**Réponse :** Le retour de la DGTL a été reçu fin 2025. La saison d'été 2026 est confirmée et une séance d'information à la population est prévue prochainement.

Un crédit complémentaire pour poursuivre la phase 41 et permettre une éventuelle investigation technique en lien avec la pollution des sols a été accepté par le Conseil Communal lors de la séance du 10 décembre 2025.

Le rapport d'investigation historique, accompagné du cahier des charges de l'investigation technique, réalisé par un bureau spécialisé, a été transmis à la DGE en février 2026. La DGE doit maintenant se déterminer quant à la suite qu'elle souhaite donner à ce rapport, notamment sur la nécessité de réaliser une investigation technique.

Pour ce qui concerne la mise à l'enquête publique du plan d'affectation valant permis de construire, une séance d'information va être organisée au mois de juin prochain.

### 3.4 THÈMES CHOISIS PAR LA SOUS-COMMISSION

#### 3.4.1 RESSOURCES HUMAINES

##### ***NOUVEAU CHEF DE SERVICE DEPUIS LE 1ER MAI 2025***

**Question :** Quel bilan ?

**Réponse :** Bonne transition avec M. Cornuz : passation des dossiers, intégration rapide avec le collègue des chefs de service et dans les différents COPIL.

Année de transition pour initier les changements d'organisation. Pas d'adjoint jusqu'à la fin 2025 (un adjoint à temps partiel et sans charge opérationnelle et un adjoint assurant la gestion-coordination de projet depuis la prolongation de son mandat suite à son départ à la retraite, à temps partiel également).

**Organisation depuis début 2026 :**

- 1 adjoint responsable de la partie FM (Facility Management) nommé au 1er janvier 2026
- 1 adjointe responsable de la division gérance nommée au 1er février 2026
- 1 responsable de l'exploitation gérance en cours de recrutement

La bonne ambiance générale et la bonne cohésion d'équipe sont assurées. Esprit d'équipe très développé. Tout le monde se serre les coudes pour répondre aux nombreuses urgences et mener à bien les missions de la DDGS.

**Formations effectuées :**

- Management et Leadership par Swissnova
- Coaching personnel
- Formation sur les évaluations individuelles et collectives

**Réalisations importantes :**

- Finalisation de la 2e partie du cockpit immobilier et présentation en thématique à la Municipalité en octobre 2025.
- Présentation et adoption du crédit complémentaire concernant le projet de rénovation de Pully-Plage.
- Finalisation des travaux des locaux de la boulangerie aux Alpes 16.
- Finalisation de la très grande majorité des travaux d'amélioration de la sécurité incendie à la Maison Pulliérane.

**Gestion financière :**

- Clôture de plusieurs préavis avec un solde positif.
- Pas de dépassements importants ou injustifiés des comptes 2025.

##### ***DÉLÉGUÉE AU SPORT À 100% ENGAGÉE DÈS LE 1ER AOÛT 2025***

**Question :** Objectifs, intentions, politique sportive ?

**Réponse :** Les objectifs sont :

- Gérer le bureau des sports
- Relation avec les clubs et associations.
- Gestion des infrastructures sportives - planning.
- Événements en lien avec le sport.
- Subventions.
- Gestion des piscines : équipe, budget, planning, comptes, etc.
- Développer et adapter la politique sportive pour la Ville de Pully.
- Etc.

**Intentions :**

- Développer la politique sportive de la Ville de Pully (prévu au plan des investissements : plan directeur, politique en matière de sports 2026 et 2027).

**3.4.2 LOGEMENT****OBJECTIF LOGEMENT**

**Question :** Objectif logement 2020-2030 : où en sommes-nous en 2025 ?

**Réponse :** Afin de créer des logements correspondant aux besoins de la population, les communes disposent de divers outils, dont on citera le droit de préemption de la LPPPL, permettant d'acquérir des immeubles pour la construction de ces logements, ou en consacrer un certain nombre dans le cadre de plans d'affectation.

La Ville de Pully n'a pas fait usage du droit de préemption à ce jour, principalement en raison du prix des immeubles concernés, trop élevé pour envisager la création de logements d'utilité publique.

Parallèlement, la mise en place de ce type de logements est régulièrement proposée dans le cadre de PA, (« Clair-Fontaine II, préavis N°05-2025), ou pour la mise en place d'un droit de superficie en faveur d'une Coopérative d'habitation (préavis N°16-2024) projets pour lesquels le CC a refusé d'entrer en matière. Les efforts sont néanmoins poursuivis.

**BOVERATTES - LOYERS ET REDEVANCE**

**Question :** Pas d'intervention possible de la Commune sur les loyers des Boverattes, mais l'art. 11 de la convention de droit de superficie indique que «la redevance sera adaptée avec effet au premier janvier de chaque année à l'évolution de la valeur de rendement des constructions » : est-ce le cas ?

**Réponse :** Chaque fin d'année, un état locatif est demandé à la Vaudoise assurances afin de pouvoir calculer la rente du droit de superficie. Dans le DDP, un montant minimal est prévu et la rente peut être adaptée, en fonction de l'état locatif.

**Question :** Est-ce le cas ? Et si oui, quels en sont les montants ?

**Réponse :** Oui la rente est adaptée chaque année, vous trouverez ci-dessous les montants :

2021 : CHF 198'667.00 (année incomplète)

2022 : CHF 556'000.00

2023 : CHF 556'000.00

2024 : CHF 564'449.30

2025 : CHF 593'098.05

**3.4.3 BÂTIMENTS ET IMMEUBLES DE LA COMMUNE****ENTRETIEN ET RÉNOVATION**

**Question :** Existe-t-il un plan général d'entretien et de rénovation de l'ensemble des immeubles de la commune pour un suivi dans le temps des travaux à effectuer (y compris les aspects énergétiques) ?

**Réponse :** Oui via le **cockpit immobilier** dont la 2e phase a été présentée en thématique en octobre 2025.

**RÉNOVATION D'APPARTEMENTS**

**Question :** Dans le cadre de la rénovation d'appartements de la commune avec changement d'électroménagers, être-vous attentifs à choisir du matériel adapté pour toutes les personnes avec un handicap visuel et considérant que de plus en plus de personnes prenant de l'âge ont des problèmes visuels ?

**Réponse :** A ce jour non, on en tiendra compte si nécessaire.

### **BÂTIMENTS SCOLAIRES - NOUVEAU SYSTÈME DE NETTOYAGE**

**Question :** Quel est le bilan du nouveau système de nettoyage à l'eau ozonée depuis 2021 ? Quelle diminution des détergents ? Quelles économies réalisées ?

**Réponse :** Le système de nettoyage à base d'eau ozonée, introduit dans l'entretien des bâtiments de la Ville de Pully en 2021, est très positif. Avant sa mise en place, l'entretien quotidien nécessitait l'utilisation journalière de produits chimiques. Depuis l'introduction de l'eau ozonée, leur usage a été considérablement réduit. Les produits chimiques ne sont désormais utilisés qu'une à deux fois par mois. Le seul endroit où les produits chimiques continuent d'être employés quotidiennement concerne les douches, ceci pour des raisons liées aux exigences d'hygiène. L'utilisation quotidienne de l'eau ozonée a également permis de standardiser les produits et consommables, entraînant ainsi la diminution du budget alloué.

Ce budget est ainsi passé de CHF 162'200.00 en 2020 à CHF 92'200.00 en 2025. Cette évolution représente une réduction du budget de 43.16 %. Au-delà des économies réalisées, ce système nous a permis d'avoir les avantages suivants :

- Réduction de l'exposition du personnel aux produits chimiques ;
- Amélioration de l'ergonomie au travail, notamment grâce à la mise en place du procédé de pré-humectations (humidification préalable des chiffons et mops) ;
- Diminution des rejets de produit chimiques dans les eaux usées.

A titre d'exemple, l'entretien du collège Arnold Reymond nécessite en moyenne 10 litres d'eau ozonée par jour. Le coût de production est de 0.09 cts par litre, soit un coût de CHF 0.90 par jour. Pour résumer, ce système a permis de réaliser des économies, de limiter l'exposition du personnel aux produits chimiques, et de diminuer notre empreinte écologique grâce à son caractère non polluant.

### **COLLÈGE DE CHAMBLANDES**

**Question :** Sa rénovation est-elle prévue ? A quel horizon ?

**Réponse :** Le bâtiment présente effectivement des signes de vétusté. La rénovation des bâtiments scolaires est cependant du ressort de la DUE avec le soutien de la DDGS pour les questions de programmation en lien avec les infrastructures sportives et l'entretien courant.

### **WC PUBLICS**

**Question :** Où sont situés les 11 WC publics sur le territoire communal ? Est-il envisagé d'équiper la gare de Pully Nord de WC publics ?

**Réponse :** Il y en a bien 11 dont voici la liste :

- Toilettes publiques, chemin de l'Avenir

Ces WC sont situés en contrebas de l'église de Chantemerle et sont constitués d'un WC hommes et d'un WC femmes.

- Toilettes publiques de la Gare

Ces WC sont situés à l'Ouest de la gare de Pully, vers le parking et sont constitués d'un WC hommes et d'un WC femmes.

- Toilettes publiques de la Campagne Guillemain

Ces WC sont situés dans un petit chalet, dans le parc de la Campagne Guillemain et sont constitués d'un WC hommes et d'un WC femmes.

- Toilettes publiques de Pierraz-Portay

Ces WC sont situés dans l'arrêt TL de Pierraz-Portay et sont constitués d'un WC hommes et d'un WC femmes.

- Toilettes publiques du Port

Ces WC sont situés à proximité de l'arrêt TL du Port de Pully et sont constitués d'un WC non généré.

- Toilettes publiques du Prieuré

Ces WC sont situés dans le bâtiment du Prieuré 2 et sont constitués d'un WC hommes, d'un WC femmes et d'un WC handicapé.

- Toilettes publiques du Quai Milliquet jusqu'au 30.09.2026

Ces WC sont situés à proximité de la grue du Port de Pully et sont constitués d'un WC hommes et d'un WC femmes.

- Toilettes publiques (chalet du port) nouveau dès le 01.10.2026

Ces WC seront situés à proximité du parking du quai Milliquet de Pully et seront constitués d'un WC hommes avec quatre urinoirs, d'un WC pour personnes à mobilité réduite et de six cabines individuelles de WC non généré.

- Toilettes publiques du chemin de la Plage

Ces WC sont situés en face du chemin de la Plage n°3 et sont constitués d'un WC hommes et d'un WC femmes.

- Toilettes publiques du port de plaisance

Ces WC sont situés au chemin des bains 2, et sont constitués d'un WC hommes et d'un WC femmes comprenant une douche.

- Toilettes publiques du cimetière

Ces WC sont situés dans le bâtiment des jardiniers et sont constitués d'un WC non généré.

- Toilettes publiques de Val-Vert

Ces WC sont situés à proximité de l'arrêt TL de Val-Vert et sont constitués d'un WC hommes, d'un WC femmes et d'un WC handicapé.

### **ESCALATORS DE LA PLACE DE LA GARE**

**Question :** Pourquoi les escalators très récemment changés sont-ils encore aussi souvent en panne ?

**Réponse :** Les composants de commande du système ont été changés (sensors), ainsi que les moteurs et quelques autres composants. En revanche, d'autres éléments mécaniques sont encore d'origines et font l'objet de remplacement lors des diverses interventions ou entretiens. Nous avons pour l'année 2025 une moyenne inférieure à 4 pannes par escalator. Nous sommes en contact avec le fournisseur afin de parer aux pannes récurrentes identifiées sur un escalator en particulier. Le taux de panne peut paraître élevé mais il s'agit d'escalators extérieurs qui fonctionnent de manière intensive et qui sont également soumis à une mauvaise utilisation (des personnes utilisent le bouton d'arrêt d'urgence à mauvais escient).

### **INSTALLATIONS SPORTIVES EXISTANTES ET À VENIR**

**Question :** Sont-elles et seront-elles toutes accessibles aux personnes en chaise roulante et/ou avec handicap sensoriel ?

**Réponse :** À ce jour, la Ville de Pully compte 22 espaces et installations sportives répartis de la manière suivante : 8 salles de gymnastique, un centre sportif de football (2 terrains), un centre de tennis (7 courts), deux piscines, et plusieurs terrains et espaces sportifs extérieurs.

Parmi ces infrastructures, 4 salles de gym (Annexe-Ouest, salle omnisports de l'Arnold Reymond, Les Alpes et Fontanettaz), le centre de football, le centre de tennis et les deux

piscines sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). À la salle des Alpes, l'accès pour les PMR se fait par la sortie de secours.

Les futures salles de sport (Annexe-Ouest et Arnold Reymond) répondront aux normes actuelles de construction et seront adaptées aux PMR.

A titre informatif, la Ville de Pully compte une section de handibasket au sein du club Espérance Sportive Pully qui s'entraîne à la salle omnisports de l'Arnold Reymond.

Concernant les personnes avec un handicap sensoriel, il s'agit d'une remarque pertinente. À ce jour, peu voire aucun aménagement spécifique n'a été entrepris. Toutefois, la DDGS s'engage à prendre en compte ce point et à consulter l'AVACAH afin d'améliorer l'accessibilité de ses installations sportives.

#### **3.4.4 VIGNES DE LA COMMUNE**

**Question :** Quel avenir réserve Pully aux vignes ?

**Réponse :** Un préavis d'intention (N° 18-2024) a été présenté au CC. Il relate l'état de la situation et les objectifs de la Ville dans ce domaine. Concernant l'avenir, les options restent ouvertes et dépendront de la volonté de la Municipalité et in fine du CC.

La baisse de la consommation de vin en Suisse et dans le monde n'est plus à démontrer. Cependant l'objectif est de maintenir les vignes de la Ville de Pully qui constituent un patrimoine identitaire (paysage, vins, etc.).

Pour la sous-commission DDGS :  
Nathalie Lude, rapportrice

## 4 DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS (DTSI)

### 4.1 COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION ET SÉANCES

La sous-commission de gestion pour la DTSI était composée de trois commissaires : MM. Frédéric Anken, Antonin Chevalley et Jean-Claude Mouly. Elle a été reçue pour examiner la gestion du dicastère par M. Thierry Lassueur, chef de service, et M. Marc Zolliker, conseiller municipal responsable de secteur. La sous-commission les remercie pour leur disponibilité, la qualité de leurs réponses écrites ainsi que les échanges constructifs lors de la séance.

Dates	Séances	Membres ayant participé
09.03.2026	Séance de travail avec les responsables de la Commune	Frédéric Anken, Antonin Chevalley, et Jean-Claude Mouly

### 4.2 SUIVI DES PRÉAVIS EN COURS ET BOUCLÉS

Préavis N°	Titre	Crédit alloué (CHF)	Crédit dépensé / engagé (CHF)	Bouclément, communication au Conseil communal
02-2017	Contrôle de l'évacuation des eaux des biens-fonds pour la période 2016-2021	1'500'000.00		
07-2018	Mesures d'assainissement du bruit routier	1'410'000.00		
13-2018	Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) - Etape 1	4'635'000.00		
01-2019	Projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics (PP8) : réaménagement de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, du ch. des Roches, du ch. de la Clergère et d'une partie de l'av. de Rochettaz - Crédit d'étude du projet d'ouvrage	2'793'000.00		
09-2019	Adoption du plan de quartier « Roches-Rochettaz » et renouvellement des infrastructures de l'impasse du ch. des Roches	870'000.00		
10-2020	Réhabilitation de la station d'épuration de Pully Demande de crédit pour les études d'avant-projet	1'570'000.00		
11-2020	Rue de la Poste et av. Samson Reymondin Réaménagement de l'espace public, mise en séparatif, renouvellement et	9'370'000.00	9'361'996.93	Bouclé en 2025 Communication au Conseil communal N° 11-2025 du 10

	renforcement des infrastructures de la Ville de Pully			décembre 2025
16-2020	Requalification du ch. du Ruisselet Aménagements routiers, mise en séparatif, renouvellement des conduites industrielles et création de servitudes de passage publique au ch. du Ruisselet	870'000.00	812'835.32	Bouclé en 2025 Communication au Conseil communal N° 9 -2025 du 10 décembre 2025
18-2020	Construction d'un réseau de télécommunication à fibre optique FTTH - travaux sur domaine public	2'800'000.00		
02-2021	Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) - Etape 2	2'600'000.00		
09-2021	Entretien des ouvrages d'art - Période 2021-2024 Crédit d'études (amendé)	963'000.00		
19-2021	Sécurisation des piétons sur le ch. De Rennier entre les av. des Alpes et de l'Avenir. Création de trottoirs, construction de murs de soutènement et amélioration de l'aménagement routier dans le secteur	1'130'000.00		
06-2023	Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2023, 1ère série. Crédit demandé CHF 468'500.00 DTSI : 430 - Routes. Travaux de renforcement provisoire de la passerelle Verdaine et de la cage d'escalier afin de pouvoir garantir la sécurité des piétons. CHF 99'000.00			
07-2023	Ch. de Tourronde-Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des réseaux d'eau potable et routier et renforcement du réseau électrique basse tension.	1'278'000.00	1'262'155.90	Bouclé en 2025 Communication au Conseil communal N° 8-2025 du 10 décembre 2025
12-2023	Rue de la Poste et av. Samson Reymondin-Réaménagement de l'espace public, mise en séparatif, renouvellement et renforcement des infrastructures de la Ville de Pully.	1'100'000.00	1'051'652.29	Bouclé en 2025 Communication au Conseil communal N° 12-2025 du 10 décembre 2025
05-2024	Reconstruction de la station d'épuration de Pully - Etudes de projet	9'007'000.00		Bouclément prévu en 2031
08-2024	Déploiement des compteurs	1'396'000.00		

	électriques intelligents - Stratégie et étape 1			
15-2024	Route de Chenaule, partie Sud. Renouvellement des collecteurs d'évacuation des eaux claires, extension du réseau d'électricité basse tension, réfection des infrastructures routières et transfert au domaine public communal	3'026'000.00		
23-2024	Projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics (PP8) - réaménagement de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, du ch. des Roches, du ch. de la Clergère et de la partie Ouest de l'av. de Rochettaz. Approbation du projet et levée des oppositions.			Refusé par le Conseil communal le 20.11.2024
03-2025	Ch. de Chamblandes, de Champittet, du Manoir, de Pierraz-Portay, av. C.F. Ramuz et Général Guisan - Renouvellement des conduites industrielles et de la route	7'192'000.00		
19-2025	Reconstruction de la station d'épuration de Pully - Création de l'Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est Lausannois « AGEEL » - Transfert des fonds de réserve et de rénovation de la station d'épuration pour la somme maximale de CHF 1'500'000.00			

### 4.3 RETOUR SUR LES VŒUX 2023

Certains vœux formulés par la Commission de gestion pour l'exercice 2023 ont pu être réalisés car ils étaient alignés avec les objectifs de la Municipalité et réalisables en termes de ressources. À titre d'exemple, un sondage auprès des propriétaires au sujet d'un raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD) a bien été réalisé.

D'autres vœux, comme celui visant à favoriser la rénovation énergétique dans les propriétés par étages (PPE), n'ont pas encore pu être pleinement mis en œuvre, les leviers à disposition de la Commune restant limités dans ce domaine.

### 4.4 THÈMES CHOISIS PAR LA SOUS-COMMISSION

#### 4.4.1 INFRASTRUCTURES ET GRANDS PROJETS

##### STEP

Le planning du préavis 05-2024 relatif à la **réhabilitation de la STEP** de Pully-Paudex-Belmont est respecté. Les travaux préliminaires, soit la construction de la conduite de rejet au lac interviendront au premier semestre 2027, les travaux sur le bâtiment se dérouleront de 2028 à 2032, et la mise en service de la nouvelle installation est prévue en 2032. Durant toute cette période, la STEP continuera de fonctionner en mode dégradé : les eaux de sortie seront moins bien traitées qu'en régime normal, mais rejetées loin des rives

plutôt que dans la Paudèze, ce qui justifie la priorité accordée à la conduite de rejet comme première étape.

### ***PASSERELLE VERDAINE***

La reconstruction de la passerelle Verdaine a quant à elle été mise en veilleuse faute de ressources. Sa reprise est planifiée en 2026, avec une fin des travaux attendu en 2027.

### ***RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX***

L'objectif de la Municipalité est de moderniser les infrastructures à une vitesse permettant de compenser leur vieillissement, ce qui nécessite en moyenne des lourds investissements (routes, électricité, eau potable, assainissement, éclairage public).

En 2025, les investissements se sont élevés à CHF 8'720'000, témoignant d'un effort soutenu en faveur de la modernisation des réseaux.

## **4.4.2 ÉNERGIE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

### ***COMPTEURS ÉLECTRIQUES INTELLIGENTS ET FIBRE OPTIQUE***

Le **déploiement des compteurs intelligents** progresse : un préavis de financement pour l'étape 2 (préavis 06-2026 du 1.4.2026) est en cours, avec un déploiement complet prévu aux T1-T2-T3 2027.

Concernant la **fibre optique**, le réseau Pully4Net (Swiss4net) a raccordé environ 40% des ménages à ce jour, et le planning table sur une couverture complète d'ici fin 2026.

### ***CHAUFFAGE À DISTANCE (CAD-SUD)***

Le bilan du projet de chauffage à distance est positif. En 2026 seront finalisés les accords avec les Services industriels de Lausanne (SiL) sur les productions de chaleur (chaufferie Arnold Reymond et pompe à chaleur lac). En 2028 débutera le déploiement du CAD-Sud dans le secteur Fau-Blanc/Guillemin, puis le long de l'avenue de Lavaux. La pompe à chaleur lac sera mise en service en 2036.

À terme, le CAD-Sud couvrira environ un quart des besoins en chaleur du territoire et réduira d'autant les émissions de CO2 du parc bâti pulliéran grâce à ses sources d'énergie renouvelables et locales.

### ***ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LABEL CITÉ DE L'ÉNERGIE***

La **production d'électricité photovoltaïque communale** a presque doublé, passant de 210 MWh en 2024 à 399 MWh en 2025, grâce principalement à la nouvelle installation solaire sur le toit de la salle de gym du collège Arnold Reymond. La Ville ne remplit cependant pas encore suffisamment de critères pour être labellisée Cité de l'énergie Gold, objectif qui nécessiterait notamment une forte progression de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, laquelle requiert d'importants investissements préalables. Des nouveaux panneaux sont notamment prévus sur le toit de l'Octogone.

## **4.4.3 ENVIRONNEMENT**

### ***POLLUTION LUMINEUSE***

Depuis les travaux de 2014 (projet MAREP), la consommation du parc d'éclairage public a été réduite de plus de moitié grâce au remplacement des luminaires par des modèles LED équipés de réflecteurs dirigeant la lumière uniquement vers le sol. Quelques luminaires non conformes seront remplacés au fil des opportunités, comme les boules de l'avenue du Pré-de-la-Tour dans le cadre du préavis 05-2026 (projet Lavaux).

## **LITTERING**

Pully est peu touchée par ce problème en comparaison régionale. Le nettoyage régulier de la voirie et l'ajustement des corbeilles publiques maintiennent un espace propre. Le secteur de la gare fait toutefois l'objet d'incivilités plus importantes : une task force réunissant l'administration, la police, des gérances et les CFF a été constituée en 2025 pour établir et mettre en œuvre un plan de mesures ciblé, en réponse notamment à l'interpellation Stehlin de décembre 2025.

## **MISE EN SÉPARATIF DES EAUX**

Le réseau d'assainissement est modernisé conformément au Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), approuvé par le Canton en 2024. Pully doit passer d'un taux de séparatif de 60% aujourd'hui à 80% d'ici 2032 (mise en service de la nouvelle STEP), puis à 100% d'ici 2040, impliquant d'importants travaux sur les avenues de Rennier et de Lavaux. Par ailleurs, les normes imposent des collecteurs d'eaux claires de diamètre croissant pour faire face aux événements climatiques extrêmes, ce qui renchérit sensiblement les coûts de construction.

### **4.4.4 RESSOURCES HUMAINES**

Les effectifs de la DTSI sont stables : quelques renouvellements de postes ont eu lieu en 2025 dans le cadre du roulement normal (retraites, départs volontaires), sans suppression ni création de poste.

Le recrutement demeure difficile dans les domaines de la distribution d'eau, de l'électricité et du génie civil ; pour y remédier, les services RH et Communication ont produit en 2025 une vidéo promouvant la Ville de Pully en tant qu'employeur.

Le personnel suit les formations obligatoires (incendie, cyber-risque, etc.) communes à l'ensemble de l'administration, complétées par des formations métiers adaptées à l'évolution des normes et des outils. La cohésion sociale est bonne et le management de la DTSI est fondé sur les valeurs de respect, d'équité et de diversité inscrites dans la Politique RH de la Ville.

### **4.4.5 FINANCES ET AUDIT**

Les premiers éléments disponibles début mars 2026 indiquent un bilan 2025 globalement conforme aux prévisions budgétaires, avec une consommation électrique potentiellement inférieure aux prévisions en raison d'une fin d'hiver clémente. Les investissements se sont élevés à CHF 8'720'000, au-dessus de la cible annuelle de CHF 6'800'000, reflétant l'effort de modernisation des infrastructures. L'optimisation des coûts repose sur une planification à long terme (vision 2040), le recours aux marchés publics et la numérisation des processus.

La DTSI n'a pas fait l'objet d'un audit formel en 2025. Un contrôle de l'Office cantonal de la consommation (OFCO) a néanmoins été effectué au second semestre 2025 sur le système d'autocontrôle de la qualité de l'eau potable. Quelques lacunes ont été relevées et ont toutes été comblées dans les mois suivants. Il n'est pas souhaité de se faire valider ISO.

Pour la sous-commission DTSI :  
Frédéric Anken, rapporteur

## 5 DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (DUE)

### 5.1 COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION ET SÉANCES

La sous-commission de gestion pour la DUE était composée de trois commissaires, Mme Céline Felber, M. Claude Dufour, Mme Isabelle Dauner Gardiol. Il et elles ont été reçu·e-s par M. Lucas Girardet, conseiller municipal, ainsi que par différents représentants de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement : MM. Etienne Räss, chef de service, René Jomini, adjoint au chef de service, responsable de la police des constructions, Jean-Gilles Décosterd, adjoint au chef de service, responsable de l'entité architecture. La sous-commission les remercie pour leur disponibilité et leurs réponses.

Dates	Séances	Membres ayant participé
27.02.2026	Réunion de la sous-commission	Céline Felber, Claude Dufour, Isabelle Dauner Gardiol
20.03.2026	Séance de travail avec les responsables de la Commune	Céline Felber, Claude Dufour, Isabelle Dauner Gardiol

### 5.2 SUIVI DES PRÉAVIS EN COURS ET BOUCLÉS

La liste des préavis en cours et bouclés concernant la DUE a été fournie à la sous-commission le 20 mars 2026 après la séance avec les représentants de la DUE. Le tableau ci-dessous reflète la situation au 31.12.2025.

Préavis N°	Titre	Crédit alloué (CHF)	Crédit dépensé / engagé (CHF)	Bouclément, communication au Conseil communal
22- 2014	Création d'un Hôtel de ville. Assainissement et extension de la Villa romaine. Requalification des espaces publics. Elaboration d'un plan de quartier. Organisation d'un concours d'architecture.	830'000		Préavis encore ouvert en attente du projet « Villa romaine » à relancer.
06-2017	Centre sportif de Rochettaz. Mise en conformité et homologation du terrain de football. Remplacement du terrain existant en gazon naturel par une pelouse en matière synthétique. Installation d'un éclairage.	3'420'000	3'136'850	Bouclé en 2025. Communication au Conseil communal N° 07-2025 du 19 novembre 2025
12-2018	Requalification du site du Prieuré et de la Villa romaine Demande de crédit d'étude	2'220'000		Préavis encore ouvert en attente du projet « Villa romaine » à relancer.
16-2018	Entretien des aménagements paysagers Etape 2 Réaménagement d'un espace ludique et sportif au quai Milliquet Nord et réponse au postulat de M. le	1'840'000		Préavis encore ouvert.

	Conseiller communal R. Carnello et consorts "Fitness urbain pour Pully"			
16-2021	Maison de l'Enfance au Parc Guillemin - Accueil préscolaire. Réhabilitation du bâtiment de l'av. Guillemin 9- 11 ainsi que transformation et mise en conformité de la Garderie du Parc, av. Guillemin 7	490'000		Préavis en cours. Bouclément prévu en 2026
10-2022	Site du Collège Principal -Demande de crédit d'étude en vue de la construction de nouveaux locaux scolaires, d'une bibliothèque et d'une salle omnisports double VD5	5'257'000		Bouclé en 2025. Communication au Conseil communal N°07-2025 du 19 novembre 2025
16-2022	Complexe scolaire et église de Chantemerle - Etudes relatives aux projets de mise en séparatif du réseau d'assainissement du site et accessibilité pour les personnes à mobilité réduite aux aménagements extérieurs	175'000	17'673.55	Bouclé en 2026. Communication au Conseil communal N°04-2026 du 4 mars 2026
23-2022	Locaux scolaires provisoires : Ramuz 43 et 73a, Arnold Reymond et Chamblandes II	2'138'000		Préavis en cours. Bouclément prévu en 2026
03-2023	Construction d'un bâtiment scolaire modulaire en bois à Chantemerle	12'373'800	10'717'631	Bouclé en 2026. Communication au Conseil communal N°03-2026 du 4 mars 2026
08-2023	Crédit d'études pour la révision du Plan directeur communal et du PGA	1'160'000		Préavis en cours.
16-2023	Bâtiment du Prieuré 2a - Crédit d'études pour rénovation et transformation du bâtiment du Prieuré 2a	750'000		Préavis en cours. Bouclément prévu en 2026.
11-2024	Arnold Reymond, mise en conformité et extensions des bâtiments, Collège et Théâtre de l'Octogone	1'482'000		Préavis en cours.
14-2024	Extension du Collège Principal - Construction de nouveaux locaux scolaires, d'une bibliothèque et d'une salle omnisports double VD5	59'500'000		Préavis en cours.
01-2025	Bâtiment du Prieuré 2a - Crédit d'investissement pour les travaux de rénovation et de transformation du bâtiment du Prieuré 2a	12'237'500		Préavis en cours.
08-2025	Gardereries du Parc Guillemin - Réhabilitation du bâtiment de l'av.	9'800'000		Préavis en cours.

	Guillemin 9-11, transformation et mise en conformité de la Garderie du Parc, av. Guillemin 7			
15-2025	Collège Arnold Reymond - Assainissement énergétique et extensions des bâtiments	7'250'000		Préavis en cours.
23-2025	Campagne Guillemin : maintien d'une offre de jeux aquatiques	487'000		Préavis en cours.
28-2025	Infrastructures techniques au Quai Milliquet - Crédit d'investissement pour la construction et la transformation d'infrastructures publiques et pour la démolition du chalet route du Port 1	436'000		Préavis en cours.

### 5.3 ANALYSE DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

**Question 1 :** Quelle est votre approche de gestion des risques, quels sont les principaux risques identifiés de la DUE ? Avez-vous les moyens suffisants pour gérer les risques tant financiers qu'en terme de personnel ?

**Réponse :** Les risques identifiés sont :

- les risques liés à la construction, aux arbres, etc.
- les risques naturels
- les risques conduite de projets.

La DUE n'applique pas une gestion des risques formellement structurée, au sens d'une analyse systémique et systématique, au niveau du service. La gestion des risques est cependant mise en œuvre de manière globale sur les projets basée sur l'identification, l'évaluation et la mise en œuvre de mesures de prévention et d'atténuation, mais plutôt de manière intuitive que formalisée.

Cette approche repose sur plusieurs principes :

- Identification précoce des risques lors de la planification des projets.
- Évaluation régulière des impacts potentiels (techniques, financiers, environnementaux et humains).
- Coordination interservices afin de mobiliser les compétences nécessaires.
- Suivi continu des projets et adaptation des mesures si nécessaire.
- La gestion des risques s'appuie également sur les cadres réglementaires cantonaux et fédéraux, les procédures internes de gestion de projet ainsi que sur l'expertise technique des équipes.

La mise en place d'une gestion des risques par une approche plus structurée et intégrée, par exemple en suivant la norme ISO 31000 et/ou globale au niveau de l'entier de l'administration nécessiterait effectivement des moyens financiers et humains supplémentaires.

**Question 2 :** Par rapport à la situation de sécurité de Chamblandes 2, suite à la construction d'un deuxième bâtiment, comment anticipez-vous les possibles questions de sécurité routière aux abords des écoles et autres bâtiments publics ?

**Réponse :** La thématique abordée concerne surtout le périmètre des compétences de la DTSI. Toutefois, dans le cas du collège de Chamblandes Est, des mesures ont été prises pour gérer les problématiques identifiées. Un audit supplémentaire a été effectué en 2024,

notamment par un vol de drone et analyse dynamique des véhicules. Les risques ont été jugés comme contenus. Des mesures supplémentaires pourraient être prises, mais devraient être appliquées dans un périmètre élargi, entrant pour l'instant en interaction avec le chantier Champittet-Manoir-Chamblandes.

Pour **Chantemerle Nord**, le cas a été anticipé, par l'établissement d'un concept global de zone de rencontre et une mise en œuvre en première étape entre les bâtiments.

Concernant le préau provisoire du **Collège Principal**, les mesures de circulation ont également été anticipées.

Pour les autres collèges, il n'y a pas encore d'audits effectués, mais des mesures d'amélioration ponctuelles sont mises en place selon la nécessité, par exemple sur l'av. Rennier avec des passages piétons et l'élargissement de trottoirs.

**Question 3** : Pour le Collège Principal, est-ce qu'une **analyse du terrain** a été faite avant les travaux notamment pour identifier si la terre était polluée ? Sinon pourquoi ? Si oui, comment les résultats ont-ils été utilisés ? Et à combien se chiffrent les éventuels surcoûts ?

**Réponse** : Les analyses de terrain ont été effectuée préalablement aux travaux, complétant la connaissance du sol pour le dimensionnement des ouvrages géotechniques (travaux spéciaux, soutènement, etc.) et pour la gestion des matériaux d'excavation. Les dossiers de soumissions pour les appels d'offres pour les entreprises de terrassement et travaux spéciaux ont été établis avec des hypothèses dérivées de ces analyses.

Une partie des terres excavées est effectivement faiblement polluée. Il s'agit principalement de remblais situés autour des bâtiments existants et dans certaines zones ponctuelles du site, mis en place lors de la construction des bâtiments dans les années 1970. Ces terres contiennent des matériaux inertes tels que des débris de béton, de brique ou de bois. À cette époque, les pratiques de tri des matériaux n'étaient pas celles appliquées aujourd'hui.

Ces matériaux d'excavation sont évacués conformément aux prescriptions en vigueur (en particulier : OLEO - Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets). Les surcoûts ne pourront être complètement évalués qu'à la fin des travaux d'excavation.

Voir la [Réponse de la Municipalité à l'interpellation N° 02-2026](#) « Les terres polluées au Collège Principal » de Mme la conseillère communale Karine Hirsch-Lorenz Blarer.

## 5.4 THÈMES CHOISIS PAR LA SOUS-COMMISSION

### 5.4.1 GRANDS PROJETS ET INVESTISSEMENTS

**Question 1** : En 2025, pour les projets déjà identifiés comme structurants dans le rapport de gestion 2024, notamment Pully-Plage (préavis 29-2025) et l'extension du Collège principal, quels écarts de coûts, de délais ou de périmètre ont-ils été constatés, et pour quelles raisons documentées ?

**Réponse** : Concernant **Pully-Plage**, il est renvoyé à la Direction des domaines, gérances et sports (DDGS) qui porte le projet (voir 3.3.1 ci-avant). Le préavis n°29-2025 consacre une part importante à la chronologie et l'état de situation.

Concernant l'**extension du Collège Principal**, les principales évolutions de projet sont décrites dans le préavis n°14-2024 (notamment chapitre 4.1.3). Le démarrage du chantier initialement envisagé à l'été 2024 n'a pu avoir lieu qu'au printemps 2025 au regard d'un recours d'un tiers (La Coop) contre la délivrance du permis de construire. Le décalage

temporel amène - à ce stade d'avancement du chantier - à une livraison prévue des bâtiments pour la rentrée scolaire 2028.

**Question 2 : Collège Arnold Reymond :** le Conseil communal a voté un crédit d'études de CHF 7'250'000 (préavis N° 15-2025) en juin 2025, et la phase SIA 31 a été présentée en décembre 2025. Le crédit d'études de CHF 7'250'000 couvre les phases SIA 31 à 41. Quel est l'état d'avancement des travaux à fin 2025 ? Quels sont les principaux points de vigilance identifiés, et le calendrier visant la rentrée 2030-2031 est-il toujours réaliste ?

**Réponse :** Avec un rythme soutenu, l'équipe de mandataires piloté par l'architecte (AAPA) ont pu présenter un dossier d'avant-projet de qualité (phase 31) au comité de pilotage communal, à mi-décembre 2025. Le chantier commencera en 2028.

Les principaux points de vigilance sont la conception d'un projet de rénovation/transformation/agrandissement des bâtiments à caractère patrimonial dans un site scolaire en activité, la maîtrise des coûts et le maintien d'un planning ambitieux. A ce stade, le calendrier prévisionnel vise la rentrée scolaire 2030.

Actuellement le collège est chauffé au mazout puis, à la fin du chantier, il sera chauffé au gaz et, in fine, via le chauffage à distance. Les panneaux solaires couvriront les besoins en eau chaude sanitaire.

**Question 3 :** Pour le Prieuré 2a, le Conseil communal a voté un crédit de CHF 12'237'500. Quel est l'état d'avancement de ce projet à fin 2025 ? Y a-t'il des risques identifiés sur les délais ou le budget, notamment au vu de la complexité des relocalisations préalables qui ont dû être organisées ?

**Réponse :** A fin 2025, les déplacements nécessaires des activités au sein du bâtiment Prieuré 2a (i.e. relocalisation/projets liés) ont été effectués et les travaux préparatoires et sondages à l'intérieur du bâtiment ont été menés conformément à ce qui été prévu, sans problématique particulière. Cela a permis de commencer effectivement les travaux de démolition début 2026.

A fin 2025, les risques identifiés (coût/délais/qualité) sur le bâtiment Prieuré 2a demeurent, essentiellement parce qu'il s'agit d'un projet de rénovation/transformation d'un bâtiment patrimonial avec un long historique de modifications successives. Les principaux travaux ne commencent qu'en 2026 et une partie des soumissions entreprises ne sont pas encore rentrées. Les risques seront levés au fur et à mesure du déroulement du chantier.

**Question 4 :** Pour ces projets, quels enseignements concrets de gestion ont-ils été tirés en 2025 en matière d'estimation initiale, de suivi en cours de projet et de coordination entre services et Municipalité ?

**Réponse :** Pour les projets en cours (Collège Principal, Collège Arnold Reymond, Prieuré 2a), vu que les chantiers ne sont pas encore commencés ou n'ont été commencés qu'en 2025, il est trop tôt pour tirer des conclusions sur toutes les étapes des projets.

Concernant les questions de devis et le poste des divers et imprévus, il est identifié qu'une forme d'incompréhension existe sur le rôle de ce poste, liée à la diversité, la complexité, le degré de maturité (p.ex devis sur avant-projet, devis sur soumissions entreprises rentrées, etc.) et les contextes de chacun des projets. Une systématique de présentation et de justification de ce poste auprès du Conseil communal pourrait permettre d'éviter des décisions arbitraires lors des votes des crédits (par exemple, réduction de ce poste de 10% à 5% pour le Prieuré 2a alors qu'il s'agit d'un bâtiment patrimonial).

Sur les phases de planification (établissement des préavis des crédits d'études, phases d'études, établissement des préavis des crédits de réalisation), la coordination entre services a été menée à satisfaction, notamment grâce à la méthode de gestion de projet

unifiée déployée à l'échelle de l'administration. Les comités de pilotage réunissant des délégations de la Municipalité et des services concernés permettent un suivi régulier des projets. La Municipalité est informée à chaque étape et assure, en particulier, son rôle décisionnel et de contrôle financier.

#### **5.4.2 FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS (DÉLAIS, COHÉRENCE, TRAÇABILITÉ)**

##### ***PERMIS DE CONSTRUIRE ET PERMIS D'HABITER***

**Question :** En 2025, comment ont évolué les délais et le volume des dossiers pour les permis de construire et les permis d'habiter, au regard des difficultés de backlog et de charge administrative déjà mentionnées dans le rapport de gestion 2024 ?

**Réponse :** Le nombre de dossier en attente de permis d'habiter reste élevé, malgré 56 permis d'habiter délivrés en 2025. 25 dossiers sont bloqués pour différentes raisons. Une attention particulière leur est donnée, mais ne dépendent pas des ressources administratives de la Commune. Les lenteurs sont dues à des procédures juridiques complexes nécessitant la validation de chaque étape et impliquant des recours de la part des propriétaires.

La charge ne semble pas vouloir baisser malgré l'attention portée sur cette problématique. Pully est une commune avec beaucoup de propriétés privées en comparaison avec d'autres communes.

##### ***COHÉRENCE ET TRAÇABILITÉ***

**Question :** En 2025, sur les dossiers complexes ou sensibles (permis avec oppositions, dossiers liés à la zone réservée communale ou au patrimoine), comment la cohérence et la traçabilité des décisions ont-elles été assurées, et quels points de fragilité ont-ils été identifiés ?

**Réponse :** Tous les dossiers font l'objet d'une décision municipale. La traçabilité est assurée par toute la chaîne administrative, en particulier par le secrétariat municipal. La qualité (ou l'absence de qualité) des dossiers déposés par les mandataires, les recours plus fréquents aux tribunaux, ainsi que la (sur)charge de travail de l'entité des Autorisation de construire, sont trois points importants de fragilité.

##### ***PROCESSUS DE SÉLECTION***

**Question :** Expliquez-nous le processus de sélection du mandataire ou maître d'oeuvre pour le chantier du collège principal et comment les règles ont-elles été appliquées ?

**Réponse :** Des appels d'offres sont effectués pour chaque marchés attribués à des entreprises externes, conformément aux marchés publics et selon les seuils admis. Dans le cas précis du Collège Principal, le groupement de mandataires a été retenu à l'issue d'une procédure de concours d'architecture, permettant d'attribuer les études et la réalisation au lauréat du concours (en l'occurrence le groupement piloté par le bureau d'architecture Itten + Brechbuehl). Les travaux sont attribués à des entreprises ayant fait l'objet d'appels d'offres.

##### ***CLASSEMENT DES BÂTIMENTS***

**Question 1 :** La décision de classement est-elle envoyée par courrier simple ou recommandé ?

**Réponse :** L'envoi est effectué par le canton, nous n'avons pas connaissance du mode d'envoi.

**Question 2 :** Qui a initié le projet de classement ?

**Réponse :** La demande de révision du recensement a été initiée par la Municipalité par une décision du 20 janvier 2021 et acceptée par le Département le 1er février 2021.

**Question 3 :** Existe-t-il une indemnisation pour les terrains classés en note 3

**Réponse :** Non.

**Question 4 :** Pourquoi est-ce que les bâtiments de la Clergère sont en note 3 ?

**Réponse :** La note attribuée par la Direction des monuments et site se fonde sur des critères d'évaluation architecturaux, historiques, artistiques, culturels, techniques, urbanistiques, paysagers et de situation, rapportés à l'échelle locale. Pour le cas particulier, nous sommes dans en attente de la fiche de détail éditée par le Canton explicitant la note attribuée.

<https://www.recensementarchitectural.vd.ch/territoire/recensementarchitectural/operations/report2.ashx?commune=136&fiche=116&suffixe=0>

### **TAXE SUR LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES**

**Question :** La taxe sur les équipements communautaires est entrée en vigueur en octobre 2025. Quels sont les montants attendus et comment ces recettes seront-elles affectées dans le cadre des futurs projets d'aménagement ?

**Réponse :** Les montants attendus dépendent directement du rythme de la mise en vigueur des plans d'affectation (PA) et de l'évolution de la grille tarifaire mise à jour chaque année. Estimation sur base des PA ayant passés l'enquête publique : env. CHF 850'000. Le produit de la taxe alimente un fonds de réserve affecté à la réalisation des équipements communautaires.

### **5.4.3 ENVIRONNEMENT - APPLICATION ET CONTRÔLES EN 2025**

**Question 1 :** En 2025, comment les règles environnementales ont-elles été effectivement appliquées et contrôlées dans les dossiers, en particulier la zone réservée communale et les exigences de pleine terre (préavis 21-2025), ainsi que les autorisations d'abattage d'arbres mentionnées dans le rapport de gestion 2025 ?

**Réponse :** Une pesée d'intérêt est faite entre la qualité des arbres et l'impératif de construction, cette pesée d'intérêt est déterminante pour le projet. Concernant la pleine terre, elle fait l'objet d'un contrôle systématique pour chaque projet, sur la base des plans établis par les mandataires qualifiés auteur des demandes d'autorisation.

**Question 2 :** En 2025, sur les bâtiments publics, notamment les collèges (dont Chantemerle), quelles mesures liées à la qualité de l'air, à l'humidité, au confort et à la protection incendie ont-elles été mises en œuvre, et quelles mesures sont restées en attente ?

**Réponse :** Concernant Chantemerle, les mesures ont consisté en travaux complémentaires qui ont été réalisés pendant les vacances d'octobre 2025. Les travaux réalisés sont les suivants :

- Dépose des vitrages et pose de 8 vitrages motorisés dans les couloirs du 1er et su 2ème étage.
- Pose d'un film solaire
- Système de programmation MCR (Mesures, Commandes et Régulation)

Il n'a pas été nécessaire de mettre en place d'autres mesures pour d'autres bâtiments et aucune mesure est restée en attente.

Concernant la protection incendie, les bâtiments mentionnés répondent aux exigences du canton en la matière.

**Question 3 :** Spécifiquement pour Chantemerle, est-ce que l'expertise externe a été faite concernant la qualité de l'air (note C) après les travaux d'aération ? Quels sont les coûts supplémentaires engendrés par le mécanisme d'aération ?

**Réponse :** L'expertise n'est plus nécessaire car la ventilation manuelle et automatisée permet de réguler la qualité de l'air dans les salles de classes. L'automatisation est en elle-même une mesure de contrôle post-travaux pérenne. Les sondes sont programmées pour l'ouverture des fenêtres dans les zones communes comme suit :

- Ouverture automatique des fenêtres si la concentration dépasse 1000ppm
- Fermeture automatique des fenêtres la concentration repasse sous les 600ppm

D'autre part, tous les rapports et analyse de l'air ont été transmis à Unisanté qui avait conclu dans son rapport du 4 juin 2025 que :

- Les températures et taux d'humidité mesurées apparaissent globalement proches des exigences réglementaires relatives à la protection de la santé au travail concernant le climat des locaux, bien que des valeurs puissent s'en écarter ponctuellement.
- Les concentrations mesurées de composés organiques volatiles (COV) ne dépassent ni les valeurs limites d'expositions professionnelles ni les seuils toxicologiques de référence (DNEL) applicable à la population générale.

Le rapport d'Unisanté a été transmis à la DGEO le 26 juin 2025, qui a été informée de toute la procédure et des mesures entreprises.

Les études et les travaux sont compris dans le Crédit d'investissement 02-2023, bouclés le 4 mars 2026 comme suit :

3 expertises :	CHF 32'694.00 TTC
Travaux complémentaires réalisés :	CHF 178'436.00 TTC
Total Expertise et travaux :	CHF 211'130.00 TTC

Voir la [Réponse de la Municipalité à l'interpellation N° 03-2026](#) « Chantemerle Nord - Suites données aux expertises relatives à la qualité de l'air » de Mmes les conseillères communales Tânia Gazzola et Karine Hirsch-Lorenz Blarer

**Question 4 :** Y a-t-il eu des exceptions à l'abatage des arbres, par exemple le cas du quartier des Prouges ? Combien d'exceptions y a-t-il eues en 2025 et pour quelles raisons ?

**Réponse :** Pas d'exception en 2025. Uniquement autorisation en dérogation à la LPrPNP et conformément à l'art. 15 en cas de risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés ; d'une entrave avérée à l'exploitation agricole ; ou d'impératifs de construction ou d'aménagement.

Pour la sous-commission DUE :  
Isabelle Dauner Gardiol, rapportrice

## 6 DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (DJAS)

### 6.1 COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION ET SÉANCES

La sous-commission de gestion pour la DJAS était composée de trois commissaires : Mme Lorena Marin Guex, M. Pierre Zappelli et M. Philippe Stern. Elle a été reçue pour examiner la gestion du dicastère par M. Alain Delaloye, chef de service, et M. Jean-Marc Chevallaz, conseiller municipal en charge du dicastère. La sous-commission les remercie pour leur disponibilité, la qualité de leurs réponses écrites ainsi que les échanges constructifs lors de la séance.

Dates	Séances	Membres ayant participé
30.01.2026	Séance de la sous-commission en visio pour aborder les thématiques	Lorena Marin Guex, Pierre Zappelli, Philippe Stern
16.03.2026	Séance en visio pour préciser les questions posées	Lorena Marin Guex, Pierre Zappelli, Philippe Stern
20.03.2026	Séance de travail avec les représentants de la Commune	Lorena Marin Guex, Pierre Zappelli, Philippe Stern

### 6.2 SUIVI DES PRÉAVIS EN COURS ET BOUCLÉS

Préavis N°	Titre	Crédit alloué (CHF)	Crédit dépensé / engagé (CHF)	Communication au conseil communal, bouclément, remarques.
15-2022	Acquisition et installation d'affichages numériques frontaux (ANF) pour l'ensemble des classes des bâtiments scolaires de Pully. Le préavis amendé prévoyait l'acquisition d'ANF pour les classes de 7P à la 11S	590'000	490'124.65	Bouclé en 2025. Communication au Conseil communal N°05-2025 du 8 octobre 2025
02-2025	Modification du règlement communal sur l'aide individuelle au logements - AIL - Transfert de l'aide individuelle au logement de la DDGS à la DJAS.			Retiré lors de la séance du Conseil du 26 février 2025. Sera remis à l'ordre du jour du Conseil après modification prochainement.
06-2025	Acquisition et installation d'affichages numériques frontaux (ANF) pour les classes du primaire des bâtiments scolaires de Pully	364'600	111'680.25	En 2025, les ANF ont été installés dans les collèges des Alpes, de Fontanettaz, de l'Annexe Ouest et le solde des classes du collège Principal. Le projet se poursuivra en 2026, avec le collège de Mallieu celui de Chantemerle puis celui de Chamblandes.

## 6.3 THÈMES CHOISIS PAR LA SOUS-COMMISSION

### 6.3.1 SUBVENTIONS DANS LE DOMAINE SOCIAL

La dénomination « subventions dans le domaine social » recouvre différents types de prestations.

La Ville de Pully propose diverses aides sociales gérées par la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS) et le Centre Social Régional (CSR). Elles incluent l'aide communale directe, l'aide complémentaire AVS/AI, des aides au logement, des subsides aux transports publics et des prestations spécifiques pour les seniors.

#### **PRINCIPALES AIDES SOCIALES À PULLY**

##### **Aides financières :**

- **Aide communale directe** : Soutien financier ponctuel pour les résidents en difficulté financière, souvent sous forme de dons ou de prêts, sous conditions de ressources.
- **Aide complémentaire communale à l'AVS/AI** : Complément aux prestations cantonales pour les retraités ou personnes en invalidité.
- **Aide individuelle au logement** : Subvention pour alléger le coût du loyer.
- **Subsides aux transports publics (TL)** : Réductions sur les abonnements.
- **Aides aux familles** : Subventions pour l'accueil de la petite enfance.

##### **Aides matérielles et services :**

- **Déchets/sacs-poubelle** : Possibilité d'obtenir une aide pour la taxe poubelle.
- **Transports pour personnes à mobilité réduite**
- **Logements communaux** : Accès à des logements à loyer modéré.
- **Cours de français** : Soutien pour les parents d'élèves.

##### **Adresses et contacts utiles :**

**DJAS (Affaires sociales)** : 1, avenue du Prieuré, pour l'aide communale et les prestations jeunesse/seniors.

**CSR (Centre Social Régional)** : Avenue C.-F. Ramuz 43, pour le revenu d'insertion (RI) et l'aide sociale générale.

**AAS (Agence d'assurances sociales)** : Avenue C.-F. Ramuz 43, pour AVS/AI/PC.

**CMS (Centre médico-social)** : Avenue de Lavaux 63, pour les soins et l'aide à domicile.

##### **Exemples d'aides :**

- Subvention mensuelle de CHF 30.00 à l'achat d'un abonnement tl bizonne pour les personnes bénéficiant des prestations complémentaires AVS/AI
- Subvention de CHF 0.20/an par habitant pour la Fondation vaudoise de probation
- Subvention aux associations locales et régionales pour un montant de CHF 55'500.00/an.

**Question** : Existe-t-il des critères ou une grille d'évaluation pour l'octroi de ces subventions ?

**Réponse** : En ce qui concerne les subventions aux associations locales, les demandes sont traitées suivant les critères définis par la « Directive fixant les conditions d'octroi des subventions en faveur des institutions dans les domaines du social, de la jeunesse et de l'enfance ».

Les associations demandeuses doivent remplir le formulaire ad hoc suivant : <https://www.pully.ch/media/b3ojcggz/formulaire-demande-de-subvention-djas-vf.pdf>.

La demande est alors évaluée par le secteur affaires sociales quant à sa pertinence et soumise pour accord, ou non, au chef de service.

**Question :** Le versement d'une subvention est-il conditionné à la signature d'une convention ou à une décision formelle fixant les conditions d'octroi ?

**Réponse :** Voir ci-dessus

**Question :** Quels mécanismes de suivi et de contrôle permettent de vérifier l'utilisation conforme des subventions versées ?

**Réponse :** Les subventions les plus importantes sont versées à des associations communales reconnues : Programme le P'tit City Club destiné à l'enfance, associations issues des quartiers solidaires (Mosaïque de Pully nord, Kaléidoscope de Pully sud), Service des transports bénévoles, Seniors en mouvement, etc...

Des associations reconnues actives au niveau régional sont également soutenues : Français en Jeu, la Main Tendue (n° 143), Connaissance 3 (Université seniors), Pro Senectute, etc...

La DJAS participe - autant que faire se peut - aux assemblées générales annuelles et a accès aux comptes des associations soutenues.

### **REMBOURSEMENT D'AIDES INDÛMENT PERÇUES (PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ)**

**Question :** En cas d'utilisation non conforme, quelles mesures sont prévues, notamment en matière de restitution ?

**Réponse :** Les aides sociales communales sont non-obligatoires et évaluées par le secteur des affaires sociales avant d'être soumises pour validation au chef de service, respectivement à la Municipalité lors de recours aux Fonds sociaux extra-budgétaires.

Il est de facto peu probable qu'elles soient indues puisque décidées en connaissance de cause par la DJAS.

En ce qui concerne les aides mensuelles, possibles sur plusieurs années, telles l'aide individuelle au logement (AIL) ou encore l'aide complémentaire communale (ACC), une évaluation annuelle est effectuée et le remboursement des montants possiblement versés à tort (dossier non renseigné lors d'un changement de situation durant l'année) est exigé. Situations en cours de remboursement pour ces deux aides.

### **CONTRÔLE ET DEMANDE DE REMBOURSEMENT**

**Question :** Y-a-t-il un contrôle sur les aides allouées et des remboursements sont-ils demandés (en cas de retour à meilleure fortune)?

**Réponse :** L'aide directe communale (qui peut être versée sous forme de don / de don partiel et de prêt / de prêt uniquement) représente un montant annuel total de CHF 9'000.00 pour la Ville de Pully. Ces interventions ponctuelles sont conçues comme un dépannage, devant justement permettre aux personnes de revenir à meilleure fortune. Les montants versés, de CHF 50.00 à environ CHF 1'500.00 par situation, ne justifient pas un suivi des bénéficiaires sur plusieurs années pour savoir si elles sont revenues à meilleure fortune. Pour les montants supérieurs, des Fonds sociaux extra-budgétaires sont sollicités.

**Question :** La DJAS cherche-t-elle à récupérer les montants alloués pour l'aide sociale auprès des proches (art. 328 et 329 du Code civil) ?

**Réponse :** Les données concernant l'aide sociale dépendent du Canton, soit du Centre Social Régional de Pully. <https://arasoronlavaux.ch/>. La Ville de Pully n'y a pas accès.

### 6.3.2 SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

**Question :** Le budget alloué aux sorties scolaires (voyages hors cadre) a été de 248'000.- francs en 2024 et 221'000.- en 2025. Sans vouloir supprimer ces dépenses relatives à des voyages à l'étranger, est-il envisagé de réaliser des économies sur ce poste au vu de l'état général des finances communales ?

**Réponse :** Un suivi des dépenses est déjà en place, que ce soit au sein de l'administration de la DJAS, mais aussi en partenariat avec le directeur de l'établissement secondaire pour monitorer les budgets à disposition et leurs utilisations.

Il vaut la peine de nous pencher sur ce que comprennent les comptes 3662.520 et la logique qui prévaut pour chaque année scolaire.

En 9S, les classes se rendent en camps de ski dans des régions vaudoises ou limitrophes à notre canton.

Nous pouvons typiquement nous appuyer sur cet exemple précis qui a fait l'objet de discussions bilatérales fournies entre administration communale et établissement scolaire afin de maîtriser les coûts entre 2024 et 2025. En effet, le renchérissement des matières premières, de l'énergie et général des coûts nous a poussé à réorienter les destinations des camps de skis vers des stations moins onéreuses et de pousser à ce que des classes partent ensemble pour réaliser des économies d'échelle.

En 10S, les classes font des échanges linguistiques, que ce soit en Italie, en Allemagne ou en Suisse allemande.

En 11S, les élèves réalisent leur voyage d'étude et bouclent ainsi leur scolarité obligatoire avec un voyage plus conséquent que les années précédentes.

Le programme scolaire et pédagogique est du ressort du Canton, respectivement de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), nous ne pouvons néanmoins que soutenir ces sorties qui sont pédagogiquement pertinentes, humainement formatrices et qui participent à la construction de ces adultes en devenir.

Il nous paraît dès lors pertinent et souhaitable de maintenir les budgets actuels, ceux-ci n'ont d'ailleurs jamais été indexés depuis leur entrée en vigueur en août 2019. Seul le nombre croissant d'élèves et de classes justifie les variations des comptes par rapport au budget voté par le Conseil communal.

Pour aller plus loin, la Décision cantonale n°164 (DGEO) est le document de référence concernant les sorties hors cadre.

**Question :** Qu'est-ce qui préside au choix du moyen de transport dans le cadre de ces voyages scolaires ?

**Réponse :** La Décision cantonale n°164 précise à son chapitre premier que : « *Les activités sur le territoire suisse sont encouragées. L'accord du Département est requis pour toute activité prévue hors de Suisse* ».

Quant au moyen de transport, à Pully seuls le train ou des cars ont été utilisés depuis l'entrée en vigueur de ladite décision.

### 6.3.3 ADAPTATIONS POUR LES ÉLÈVES EN SITUATION DE « HANDICAP »

**Question :** Y-a-t-il une stratégie en matière d'adaptations à mettre en place pour les élèves en situation de handicap (TDAH, dyslexie, dyscalculie, sphère autistique etc..) ?

**Réponse :** Oui, la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), soit le Canton, s'est doté d'une stratégie pour l'enseignement spécialisé avec notamment :

- Un pôle psychologues, psychomotricien et logopédistes en milieu scolaire
- Un pôle logopédie indépendante conventionnée
- Un pôle promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS)

Voir « Espace professionnels en milieu scolaire » sur le site de la DGEO (<https://www.vd.ch/def/dgeo>)

De plus, des classes régionales de pédagogie spécialisée (CRPS) sont mises en place dans certaines communes. Pully, par exemple, en compte deux pour l'année scolaire 2025-2026, soit 18 enfants. Ces derniers sont en effectifs réduits (8-9 par classe) et bénéficient d'un soutien accru avec une dotation d'enseignants supérieure.

A nouveau, il s'agit ici d'une compétence entièrement cantonale et pour laquelle la Ville de Pully met d'une part à disposition des salles de classes et organise un accueil au temps de midi dans un réfectoire primaire communal.

**Question :** Qu'est-ce que les établissements sont censés mettre en place en terme d'allègements, d'aide aux apprentissages etc..?

**Réponse :** La pédagogie et le personnel enseignant sont entièrement en main cantonale. Voici ce que nous pouvons trouver sur le site du Canton (<https://www.vd.ch/formation/enseignement-obligatoire-et-pedagogie-specialisee/enseignement-specialise>)

Lorsque l'élève a un trouble avéré qui entrave de manière durable sa capacité d'apprentissage, et que les autres mesures mises en place (par exemple, l'appui pédagogique ou les aménagements) s'avèrent insuffisantes pour prendre en compte ses besoins particuliers, il peut bénéficier d'une prestation d'enseignement spécialisé.

Cette prestation est dispensée par des enseignantes ou enseignants spécialisés. Elle peut être octroyée dans le cadre de deux types de mesures :

- une mesure ordinaire (MO) décidée par la direction de l'établissement scolaire ;
- une mesure renforcée (MR) de pédagogie spécialisée décidée par la DGEO.

### **MESURES RENFORCÉES**

Une mesure renforcée (MR) s'adresse aux élèves présentant des difficultés très importantes, un trouble invalidant ou une déficience, qui ont pour conséquences des limitations durables de leur participation ou de leur activité dans leur contexte social, scolaire et familial au point de compromettre leur avenir scolaire ou professionnel.

Les demandes de mesure renforcée sont instruites conformément à la procédure d'évaluation standardisée (PES). La procédure d'évaluation standardisée permet d'établir le besoin d'une mesure renforcée de pédagogie spécialisée. Elle est donc la base d'une décision d'octroi ou de refus. La procédure d'évaluation standardisée respecte les dispositions prévues par la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) et par l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée.

La procédure d'évaluation standardisée permet de mener une réflexion globale sur la situation de l'élève, les ressources engagées et l'environnement scolaire. Elle vise à recenser les facteurs facilitateurs, les limitations de fonctionnement, ainsi que les obstacles et de les mettre en regard des objectifs de développement et de formation. L'avis des parents et de l'élève est obtenu sur chaque élément de l'évaluation.

La procédure d'évaluation standardisée est instruite par la référente ou le référent de mesures renforcées, dans le cadre d'un réseau constitué des principaux acteurs autour de l'enfant, tels que les responsables légaux, pédagogues, doyenne ou doyen, logopédiste,

psychologue, psychomotricienne ou psychomotricien, médecin, pédopsychiatre, entre autres.

**Question :** Au niveau pullièran, qu'a-t-il été décidé en la matière ? Y a-t-il un décanat ou autre service responsable de cette problématique ?

**Réponse :** La Ville de Pully n'est pas impliquée dans la politique cantonale liée aux aspects pédagogiques ou de dotation des postes au sein des écoles.

Un ou une doyenne sous contrat avec le canton est spécialement dédiée à ces tâches.

#### **6.3.4 CONTRÔLE INTERNE ET ANALYSE DE RISQUES**

**Question :** Est-ce que la DJAS a mis au point une stratégie d'analyse des risques ?

**Réponse :** C'est une compétence essentiellement DAGFAC, santé, sécurité au travail, finances, secrétariat municipal.

#### **6.3.5 FAILLITE DE LA CRÈCHE « Ô PETITS SOLEILS » EN 2026**

**Question :** La faillite a-t-elle suscité une réaction de la DJAS (reprise, solutions proposées aux familles laissées sur le « carreau ») ?

**Réponse :** Les autorités communales ne disposent d'aucun droit de regard quant à la gestion des structures privées. Cependant, comme ce fut le cas, pour la crèche Ô Petits Soleils, elles restent ouvertes à venir en soutien dans la cadre d'une collaboration public-privée pour garantir, si possible, le maintien des places d'accueil existantes sur le territoire communal.

Malheureusement, ne disposant pas d'une vision exhaustive, il est difficile d'appréhender l'entier de la situation financière de ces structures. Pour le cas de la crèche, Ô Petits soleils, la DJAS a appris en même temps que les familles, l'existence d'une procédure judiciaire de la part du propriétaire des locaux à l'encontre de la société Ô Petits Soleils.

La DJAS a traité une douzaine de requêtes de la part des familles affectées par cette fermeture. Elle a pu répondre favorablement à certaines familles et proposer une place en accueil familial de jour. La grande majorité des familles a trouvé une solution en garderie privée, notamment la garderie Garderis à Paudex ou dans d'autres structures. A ce jour, nous n'avons plus aucune sollicitation vis-à-vis de cette fermeture.

Pour la sous-commission DJAS :  
Philippe Stern, rapporteur

## 7 PLANIFICATION SCOLAIRE, PRÉ- ET PARASCOLAIRE (DJAS/DUE/DDGS)

### 7.1 COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION ET SÉANCES

La sous-commission était composée de trois commissaires, MM Bertrand Galley et Rihab Hammami ainsi que Mme Karine Hirsch-Lorenz Blarer. Elle a été reçue pour examiner la gestion de la planification scolaire, pré- et parascolaire par M. Jean-Marc Chevallaz, conseiller municipal, M. Alain Delaloye, chef de service de la DJAS et M. Morgan Alexaline, adjoint chef de service, enfance et jeunesse. Elle les remercie pour leur disponibilité et leurs réponses à ses questions.

Dates	Séances	Membres ayant participé
10.03.2026	Rencontre avec les responsables de la commune	Karine Hirsch-Lorenz Blarer, Bertrand Galley, Rihab Hammani

### 7.2 SUIVI DES PRÉAVIS EN COURS ET BOUCLÉS

- Bouclément du préavis N° 15-2022 - Acquisition et installation d'affichages numériques frontaux (ANF) pour l'ensemble des classes des bâtiments scolaires de Pully
- Préavis n°06 - 2025 - Acquisition et installation ANF - primaire en cours.

### 7.3 THÈMES CHOISIS PAR LA SOUS-COMMISSION

#### 7.3.1 SITUATION DES BESOINS SCOLAIRES, PRÉ- ET PARASCOLAIRES

**Question :** Combien de salles de classes y-a-t-il et quelle est leur occupation (par demi-jour) et par collège ?

**Réponse :** Nous avons 10 collèges primaires et 1 collège secondaire.

- Secondaire = 38 salles de classe et 0 de libre. Fontanettaz = 4 salles de classe et 0 de libre
- Chantemerle Nord = 10 salles de classe et 1 de libre
- Chantemerle = 8 salles de classe et 1 de libre
- Alpes = 4 salles de classe et 8 de libre (pour le secondaire à l'étroit et durant les travaux du collège Arnold Reymond)
- Annexe Ouest = 18 salles de classe et 0 de libre
- Collège Principal = 17 salles de classe et 0 de libre
- Pierre d'Arvel = 4 salles de classe et 0 de libre
- Chamblandes = 5 salles de classe et 2 de libre
- Chamblandes Est = 10 salles de classe et 2 de libre
- Mallieu = 10 salles de classe et 0 de libre

→ 2025-26 : Ouverture d'une classe 1-2P à Chantemerle. Ouverture d'une 7P au Principal. Ouverture d'une classe d'accueil à Chamblandes Est.

**Question :** Quelle est l'occupation du collège des Alpes ? Pourrait-il être occupé pour le secondaire ?

**Réponse :** Alpes = 4 salles de classe et 8 de libre (pour le secondaire à l'étroit et durant les travaux au collège Arnold Reymond). Oui, il a été vidé pour accueillir une volée de 6 classes de l'Arnold Reymond ainsi que durant les travaux.

**Question :** Quelles sont les prévisions du besoin du nombre de classe dans les prochaines années ?

**Réponse :** Chiffres de l'étude de Microgis de mars 2025, mise à jour en cours.

- 104 classes au maximum pour le primaire (97 actuellement)

- 43 classes pour le secondaire (38 actuellement)

### 7.3.2 LISTE D'ATTENTE CENTRALISÉE DU PRÉSCOLAIRE

**Question :** Quand est-ce que le nouveau système informatique de la FEJ sera en fonction ?

**Réponse :** Il s'agit certainement du portail de prestations en ligne à l'intention des parents et des familles et de la liste d'attente centralisée du Réseau PPBL ? Si oui, la mise en production est prévue à la rentrée 2026. A noter que la liste d'attente préscolaire et parascolaire n'est stabilisée qu'après les rentrées scolaires du mois d'août pour le parascolaire. Globalement, il a été en général possible jusqu'à présent de répondre à pratiquement tous les besoins en accueil parascolaire, exceptions et sous réserve parfois de l'adéquation entre les demandes d'accueil des parents et les jours de disponibilités dans la structure d'accueil concernée ou du lieu de scolarisation ne permettant pas de répondre favorablement à une demande.

**Question :** Quels sont les exceptions que vous mentionnez ci-dessus dans l'attribution des places ?

**Réponse :** pas de réponse

**Question :** En effet, pourquoi est-ce que 83 enfants sont en attente ? Des places ont été proposées à tous les enfants à la rentrée scolaire 2025 seulement au mois de septembre 2025 ?

**Réponse :** pas de réponse

**Question :** Est-ce que c'est au moment où les 5 tableaux Excel ont pu être centralisés que la situation s'est normalisée ?

**Réponse :** pas de réponse

**Question :** Quid de la situation entre janvier et fin août 2025 ?

**Réponse :** pas de réponse

### 7.3.4 RÉSEAU D'ACCUEIL DE JOUR PULLY, PAUDEX, BELMONT, LUTRY (PPBL)

**Question :** Pourriez-vous nous transmettre les comptes intermédiaires de la FEJ ?

**Réponse :** Aucun compte n'a été transmis à la sous-commission de gestion, malgré de nombreuses demandes.

**Question :** Combien d'enfants d'autres communes ont une place pour le pré-et le parascolaire à Pully (par commune et par structure) ?

**Réponse :** Voir tableau ci-après

**Question :** Combien d'enfants de Pully bénéficient d'une place à Belmont ?

**Réponse :** Voir tableau ci-après

Lieu d'accueil	Communes	Enfants accueillis en 2025			
		Pully	Paudex	Belmont	Autres communes
		Nbre d'enfants	Nbre d'enfants	Nbre d'enfants	Nbre d'enfants
Garderie du Parc (40 places)	Pully	85	1	2	4
Nurserie Garderie la Canopée (29 places)	Pully	53		1	2
Nurserie Garderie le P'tit Loft (44 places)	Pully	65	1		2
Nurserie des Alpes (17 places)	Pully	36			1
Nurserie la Tourterelle (19 places)	Pully	36		2	2
Garderie des Petits Pas (31 places)	Paudex	14	37		4
Garderie du Coteau (20 places)	Pully	39			4
UAPE des Alpes (60 places)	Pully	77		1	5
UAPE l'Appart (60 places)	Pully	73	1	1	3
UAPE L'Agora (84 places)	Pully	133		1	
UAPE les Copains d'abord (72 places)	Pully	114		2	5
APEMS de Jules Loth (116 places)	Pully	260	16	1	6
Le LUNCH (26 places)	Pully	56	3	1	4
APEMS La Parenthèse (59 places) dès août 2025	Paudex	65	28		3
APEMS le Cube (95 places)	Pully	188		1	4
UAPE LA BULLE (96 places)	Pully	129	2		5
UAPE l'Escale (96 places)	Paudex	89	62	2	11
UAPE de Fontanettaz (48 places)	Pully	79			3
UAPE Belmont (126 places) dès août 2025	Belmont	5		192	2
		1596	151	207	70

**Question :** A combien se monte la participation financière des communes de Paudex et Belmont par enfant placé dans la commune de Pully ?

**Réponse :** Les comptes ne sont pas transmis, malgré la réponse suivante : « Nous ne sommes pas encore en mesure de vous transmettre ces informations, les comptes et le rapport de gestion complets 2025 de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse ne nous ont pas été encore transmis. Ils seront adressés à notre service et à la Municipalité dès validation du Conseil de fondation de la FEJ. La séance dudit Conseil ayant lieu le 29 avril 2026, nous serons en mesure de vous transmettre ces informations d'ici au 30 avril 2026 ».

**Question :** Toutes les charges et produits sont partagés à la proportionnelle des places offertes par chaque commune. Le déficit de chaque structure est couvert par chaque commune, est-ce bien correct ?

**Réponse :** Il y a 4 cas de figure concernant la répartition des coûts et couvertures de déficit.

La couverture de déficit du Réseau PPBL et participation des communes aux frais de fonctionnement annuel du Réseau est dans ce cas effectivement au prorata du nombre de places d'accueil collectif et familial offerte dans chaque commune.

**Question :** Comment se passe le calcul des subventions communales, est-il sur le nombre de bénéficiaires de chaque commune ou sur le nombre de place sur la commune ?

**Réponse :** La couverture de déficit du Réseau PPBL ou participation des commune aux frais de fonctionnement annuel du Réseau est dans ce cas effectivement au prorata du nombre de places d'accueil collectif et familial offerte dans chaque commune.

**Question :** Comment se passe le calcul des subventions communales, est-il sur le nombre de bénéficiaires de chaque commune ou sur le nombre de place sur la commune ?

**Réponse :** La couverture de déficit du Réseau PPBL ou participation des communes aux frais de fonctionnement annuel du Réseau est au prorata du nombre de places d'accueil collectif et familial.

- La couverture de déficit de l'Accueil familial (chapitre 760), participation des communes au fonctionnement et à la gestion de l'accueil familial de jour (AFJ) est au prorata du nombre d'accueillantes /commune (convention PPBL).

- Pour le placement d'enfants d'une commune dans une autre, la part communale est facturée à la commune de domicile. La participation des communes se fait donc à l'utilisation/accueil.

- S'agissant des conventions de prestations des communes pour leurs structures, les frais de gestion et d'exploitation sont facturés directement aux communes.

Coûts et frais de gestion et de fonctionnement de l'Accueil familial de jour, soit les mamans de jour (chapitre 760 des comptes/budget) :

La couverture de déficit de la Structure d'Accueil familial de jour (AFJ) de PPBL et la répartition de cette couverture de déficit des communes en lien avec le fonctionnement et la gestion de l'AFJ se fait au prorata du nombre d'accueillantes (mamans de jour) par commune et conformément à une convention entre les communes de PPBL.

Prise en charge de la part communale (subvention communale) pour une place en collectif (garderie, UAPE, APEMS)

Pour le placement d'enfants d'une commune dans une autre, la part communale est facturée à la commune de domicile. La participation des communes se fait donc à l'utilisation/accueil dans ce cas de figure.

Plus globalement pour le reste, effectivement, le déficit de chaque structure est couvert par chaque commune pour ses propres structures.

Enfin s'agissant des frais de gestion assurés par la FEJ dans le cadre de conventions ou contrats de prestations pour les communes de Belmont ou Paudex pour la gestion de leurs structures, ces frais de gestion et d'exploitation sont facturés directement aux communes clientes par la FEJ.

**Question** : Quels achats chez les fournisseurs ont été fait en 2025 pour la somme de CHF 8'503'053.- ?

**Réponse** : Cette somme concernant l'année 2024 englobe l'ensemble des factures payées par la FEJ. Il s'agit autant de prestations externes que d'achats. Elles peuvent être classées selon leur nature :

- Charges du personnel : assurances sociales, LPP, personnel intérimaire etc.
- Frais de locaux : loyer + charges, frais entretien, nettoyage,
- Alimentation
- Outsourcing
- Etc.

**Question** : Combien d'enfants d'autres communes profitent du réseau d'accueil de jour de Pully sur la commune de Pully ?

**Réponse** : En 2025, 159 enfants d'autres communes du Réseau ont été accueillis dans des structures de Pully. En 2025, 94 enfants de Pully ont été accueillis dans des structures d'accueil d'autres communes du Réseau.

**Question** : Est-ce qu'une meilleure solution pour les enfants de 1P à 4P du collège de Mallieu pourrait être mise en place à Mallieu plutôt qu'à l'UAPE de Paudex ?

**Réponse** : La répartition des enfants se fait en fonction des enclassements et des disponibilités des places sur les 2 structures, soit :

APEMS Mallieu « Parenthèse » : 59 places

UAPE Paudex « l'Escale » : 96 places.

Les enfants sont donc placés dans ces structures de manière optimisée en fonction de ces critères.

**Question** : Est-ce que les frais des 16 employés de la FEJ sont reportés sur les autres communes ?

**Réponse :** Oui, les frais de l'administration de la FEJ sont répartis sur les structures sous gestion de la FEJ et reportés sur les communes où se trouvent les structures (frais de gestion).

**Question :** A combien se monte la participation financière des communes de Paudex et Belmont ?

**Réponse :** Les comptes et le rapport de gestion complets 2025 de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse n'ont pas été adressés à la sous-commission.

**Question :** Quel est le coût pour les communes d'une place à l'APEMS ?

**Réponse :**

- Coût moyen de la prestation préscolaire 2024 : 161.99/place, CHF 38'067.78

- Coût moyen de la prestation parascolaire 2024 : 132.10/place

- Coût moyen de la prestation AFJ 2024 : 12.60/heure, 126/jour

**Question :** Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas de critère de priorité en faveur des Pulliérans pour les places à Pully, cas échéant quand est-ce qu'il y aura une priorité des enfants pulliérans ?

**Réponse :** le Réseau PPBL applique les critères de priorité :

1) Travail des deux parents, ou du parent dans le contexte d'une famille monoparentale, parents en formation ou parents en mesures d'insertion ;

2) Enfants déjà placés dans une structure du Réseau (continuité d'accueil) ;

3) Fratries (pour éviter que des parents n'aient à modifier leurs choix sur un plan professionnel) ;

4) Enfant nécessitant un accueil d'urgence ;

5) Critère de proximité, considérant que l'enfant accueilli dans son quartier ou dans sa ville pourra bénéficier de la continuité de l'accueil une fois scolarisé.

**Question :** Quel est l'intérêt pour Pully de faire partie du réseau intercommunal ?

**Réponse :** La Municipalité estime encore aujourd'hui que cet accord permet de garantir au mieux les intérêts des Pulliérans et Pulliérans au même titre que ceux des autres communes membres. En outre, cet accord permet la mutualisation des places d'accueil entre les communes et l'optimisation de l'utilisation de celles-ci. Il permet également notamment de répondre aux exigences de l'organisation de l'accueil parascolaire.

**Question :** Est-ce que la sous-commission peut recevoir une copie du projet du nouveau règlement ?

**Réponse :** Le projet de nouveau règlement du Réseau PPBL a été transmis à la FAJE pour validation. Sa mise en œuvre est prévue à la rentrée 2026 après validation de la FAJE, des membres du CoDir du Réseau PPBL et des communes membres du Réseau. Il est transmis en l'état à la sous-commission sous réserve de modifications ou d'adaptations suite à l'examen préalable de la FAJE.

Le tarif dans l'accueil collectif parascolaire pour un enfant dont les parents un revenu à CHF 4'000.-/mois est de CHF 360.-/mois, ou CHF 18.-/jour et de CHF 1'700.-/mois ou CHF 85.-/jour pour un revenu de CHF 10'800.-.

Le tarif pour une place dans l'accueil collectif préscolaire dont les parents un revenu à CHF 4'000.-/mois est de CHF 360.-/mois, ou CHF 18.-/jour et de CHF 2'400.-/mois ou CHF 120.-/jour pour un revenu de CHF 13'200.-.

**Question :** A combien s'élève le montant versé par la FAJE ?

**Réponse :**

- Montant global FAJE pour l'entier du Réseau PPBL 2025 : 7'028'269.10
- Montant FAJE pour Pully 2025 : 277'200.00 (aide à la pierre Agora)
- Montant FAJE pour Pully Fondation de l'enfance et jeunesse 2025 : 4'060'775.90
- Montant FAJE Accueil familial PPBL 2025 : 153'550.00

**Question :** Est-ce que la FAJE verse une somme par enfant/place ou par structure ?

**Réponse :** Les subventions de la FAJE sont les suivantes :

- Subventions ordinaires de la FAJE, 32.5% de la masse salariale du personnel éducatif.
- Aide au démarrage préscolaire sur 3 ans : CHF 5'500. 2'500. 1500 / place créée
- Aide au démarrage parascolaire sur 3 ans : CHF 3'000. 1'500. 1000 / place créée
- Subvention pour l'accueil familial (AFJ, mamans de jour) :
- Subvention pour la masse salariale de la coordinatrice
- Subvention de 12.75% de la masse salariale des accueillantes en milieu familial (AMF)
- Subvention CHF 1000.00 par engagement
- Subvention, forfait administratif CHF 40'000.00 pour soutien administratif pour un 50% de taux de coordinatrice.
- Subvention pour la formation : CHF 1500.00 / année par collaboratrice-teur en formation.

**Question :** Quels sont les nouveaux réfectoires primaires ouverts en 2025 ?

**Réponse :**

- Le Satellite à CF Ramuz 43. Ce dernier accueille 10-11 élèves du programme de pédagogie spécialisée (CRPS) qui sont accompagnés par 3 personnes encadrantes (2 encadrantes et 1 aide à l'intégration) pour les enfants de la région. Pique-nique ou repas chaud à choix.
- Jeu Crok ! à l'atelier du jeu. Ce dernier accueille un maximum de 12 élèves de 7P-8P et un encadrant. Pique-nique à amener.

**Question :** Quel est le montant du crédit supplémentaire ?

**Réponse :** CHF 12'000.00 selon le détail suivant :

26.00 CHF par heure (brut) + 13ème + vacances, 38 semaines par an, 4 jours par semaine, 3h par jour.

Prix facturé aux parents (<https://www.pully.ch/media/4038811/r%C3%A8gles-et-tarifs-sat-2025.pdf>)

**Question :** Quelle est la hausse des charges salariales ?

**Réponse :** pas de réponse

**Question :** Quelle est l'aide à l'intégration ?

**Réponse :** Une personne qui vient en supplément de l'équipe en place. Elle ne vient que durant l'accueil des enfants et ne participe ainsi ni à l'aménagement des locaux avant la prestation ou pour remettre les lieux en état. Sa tâche est de venir spécifiquement en aide à un deux enfants identifiés et qui ont besoin d'un accompagnement personnel au temps de midi.

**Question :** Que représente le point 512 des comptes ?

**Réponse :** Le chapitre 512 de la brochure des comptes/budget est la structure comptable en lien avec la gestion des bâtiments scolaires sous responsabilité de la Direction des domaines, gérances et sports (personnel de conciergerie, entretien des bâtiments, etc).

### 7.3.4 FRAIS DE MATÉRIEL ET DE MOBILIER DE LA FEJ

**Question :** Quel est le montant des frais de matériel pour la fourniture, le matériel, le mobilier et l'entretien par structure ?

**Réponse :** Les comptes et rapport de gestion 2025 n'ont pas été transmis.

- Le montant des frais matériel, mobilier, entretien varie d'une structure à l'autre. Il dépend notamment de plusieurs facteurs :

- o La taille de la structures, nombre de places
- o La typologie de l'activité (préscolaire-parascolaire)
- o Cuisine de production sur place ou pas
- o L'ancienneté des installations /matériel/locaux
- o Les besoins de renouvellement ou en travaux (mises aux normes)

Pour les travaux importants, la FEJ cherche systématiquement à mobiliser des financements externes notamment via la Loterie Romande afin de limiter l'impact financier sur les communes.

**Question :** Est-ce que les factures peuvent être remises ?

**Réponse :** Les factures peuvent être consultées sur simple demande spécifique sur place à la FEJ, ceci permettant en outre les explications et commentaires concernant les factures demandées pour consultation.

**Question :** Quel est le système d'achat et d'approbation interne pour le matériel et quel est le système de vérification des achats ?

**Réponse :** La FEJ fait partie d'une centrale d'achat qui lui permet de bénéficier de remises négociées grâce au volume consolidé. Chaque direction de structure dispose d'un budget annuel pour l'année, basé entre autres sur les facteurs cités plus haut.

Toute dépense doit respecter la directive d'engagement des dépenses, s'intégrer dans le budget et suivre le système de validation gradué selon le montant. Cela garantit la maîtrise des budgets, la traçabilité et la transparence. Directive interne de la FEJ sur l'engagement des dépenses et le droit de signature adoptée le 30.08.2023 par le Conseil de Fondation de la FEJ.

### 7.3.5 REPAS

**Question :** Quelle est l'entreprise prestataire de services pour les repas dans les Apems actuellement ?

**Réponse :** Les minis Miams (Pinte Vaudoise, Gastro Vaud). C'est cette entreprise prestataire qui a été sélectionnée à l'issue d'une procédure d'appel d'offre marchés publics en 2025.

**Question :** Quel est le coût global et quel est le coût par repas pour les communes ?

**Réponse :** Coût par repas : CHF 9.90 TTC + CHF 1.85 TTC = 11.75 TTC facturé aux parents :

- CHF 8.00 préscolaire
- CHF 10.00 parascolaire

Le coût global sera fournis ultérieurement dès bouclage des comptes 2025 et validation par le Conseil de Fondation de la FEJ.

**Question :** A quelle fréquence est-ce que de la viande et les légumes sont servis ?

**Réponse :** Conformément au chiffre 6.8 du cahier des charges de l'appel d'offres et appliqué par le prestataire: a) « Sur la base de ce plan alimentaire, l'adjudicataire fournira chaque semaine 1x du poisson, 1x un repas végétarien, 1x une viande, 1x un aliment à choix entre repas végétarien et viande. Un certain type de plat (par exemple

plat végétarien ou poisson) ne figurera pas systématiquement au menu le même jour de la semaine durant le plan alimentaire. »

**Question :** Comment améliorer la problématique des quantités servies ?

**Réponse :** La Fondation a reçu 1 seul mail relatif aux quantités servies sur 800 repas livrés par jour. Il semble donc que cette remarque soit très ponctuelle.

- Conformément au chiffre 6.10.2 du cahier des charges de l'appel d'offres et appliqué par le prestataire :« Pour les apports énergétiques, l'exploitant se référera aux recommandations de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) »

Veillez en outre trouver ci-joint une brochure relative aux recommandations en fonction des âges. C'est donc une obligation du prestataire de se référer à ces normes afin de proposer une quantité adéquate pour les enfants.

A titre d'exemple, il est recommandé pour un enfant de 7 à 9 ans de manger 1 portion de légumineuse, œufs ou viande par jour, cette portion correspond pour la viande à 75g. Dans le commerce, si on achète un steak, il est rarement de moins de 100g. L'enfant le terminera dans la majorité des cas. Dès lors, si l'on s'en tient aux recommandations, il mange déjà plus qu'il ne devrait.

On peut donc remarquer que les quantités servies sont conformes aux recommandations, par contre, on peut imaginer que les habitudes alimentaires des enfants à la maison soient différentes, ce qui pourrait créer une impression ou perception de quantités insuffisantes. Par ailleurs, et pour information, le prestataire fait parfois des « one pot ». Le concept est de réunir tous les ingrédients dans un seul plat. Le plat contient ainsi tous les éléments nutritifs nécessaires. La perception de l'enfant pourrait donc être qu'un tel plat pourrait ressembler à une potée de légumes et on imagine facilement qu'il puisse dire à ses parents qu'il n'y avait qu'un plat de légume par exemple. Ce genre de plat est plus difficile à présenter aux enfants partant du constat qu'ils ont tendance à séparer et compartimenter les aliments. Ce retour a été fait au prestataire afin de limiter au maximum cette pratique.

### 7.3.6 COLLÈGE ARNOLD REYMOND

**Question :** Pourquoi ne pas changer les fenêtres du collège Arnold Reymond rapidement ?

**Réponse :** La rénovation des fenêtres est traitée dans le cadre du projet de rénovation énergétique et extension du Collège Arnold Reymond.

Bâtiment note 2 au patrimoine, pas de remplacement possible mais rénovation/réparation (fenêtres à guillotine).

### 7.3.7 GYMNASÉ

**Question :** Est-ce que les Pulliérans ont la priorité pour aller au gymnase de Chamblandes ?

**Réponse :** Les gymnases et l'affectation des élèves dans ceux-ci relèvent d'enseignement post-obligatoire de compétence cantonale comme pour l'enseignement obligatoire.

Pour la sous-commission Planification scolaire, pré- et parascolaire :  
Karine Hirsch-Lorenz Blarer, rapportrice